

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

COMMUNE DE BRUXELLES VILLE

**CONTRAT COHESION SOCIALE
2006-2010**

RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION LOCALE

ANNEE 2010

**Adresse (siège social) : Jeunesse à Bruxelles asbl
Avenue de l'Héliport 56
1000 Bruxelles**

Personne de contact*: BOUHOUT Karim/BEN AMAR Basma

Avant propos

Nous remercions pour la rédaction de ce rapport le soutien de nos partenaires directs: Madame l'Echevine de l'Instruction Publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, le Cabinet de l'Instruction Publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, Monsieur L' Echevin de la Culture, de l'Emploi et de la Formation, de l'Etat civil de la Ville de Bruxelles, la CoCoF, le CrACS, et nos partenaires associatifs.

Rédacteur : BOUHOUT Karim

Table des matières

1-Profil de la coordination.

1-1 Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI communal

1-2 Descriptif de la Coordination des projets de cohésion sociale et Fipi de la Ville de Bruxelles.

1-2-1 Angle institutionnel.

1-2-2 Angle fonctionnel.

2-Le contrat communal de cohésion sociale.

2-1 Ville de Bruxelles.

2-2 Activités de la coordination locale en 2010.

2-2-1 Visites de terrain.

2-2-2 Visites des associations en 2010.

2-2-3 Concertation locale.

2-2-4 Liste des institutions et associations participant à la concertation locale.

2-2-5 Rapport annuel de coordination locale.

2-3 Élaboration du Contrat communal de Cohésion sociale 2011-2015.

3-Etat des lieux.

3-1 Introduction : la cohésion sociale.

3-2 Analyse globale des variables quantitatives du contrat communal.

3-2-1 Répartition globale des actions.

3-2-2 Répartition globale des actions régulières par temporalité

3-2-3 Volume d'heures hebdomadaires, ponctuelles, saisonnières par action en rapport au volume total d'activités par action

3-2-4 Pourcentage moyen par périodicité d'activités- répartition moyenne des heures d'activités par action

3-2-5 Pourcentage moyen des heures hebdomadaires par action.

3-3 PUBLIC

3-3-1 Distribution des publics régulier, ponctuel, primo-arrivant par genre d'appartenance en nombre absolu et pourcentage.

3-3-2 Distribution des publics par catégorie d'action.

3-3-3 Répartition du public régulier par sexe d'appartenance et par action exprimée en chiffre absolu

3-3-4 Répartition du public régulier par sexe d'appartenance et par action exprimée en %

3-3-5 Distribution du public régulier par classes d'âges exprimée en nombre absolu.

3-3-6 Distribution du public régulier par classe d'âge, exprimée en %.

3-3-7-1 Distribution des statuts professionnels du contrat communal de cohésion sociale

3-3-7-2 Distribution des statuts professionnels du contrat communal de cohésion Sociale

3-4 Analyse quantitative par quartier

3-4-1 Typologie des actions par quartier : contrat communal

3-4-2 Distribution comparée du volume d'heures par quartier et par typologie de périodicité

3-5 Analyse des publics par quartier

3-5-1 Distribution comparée des types de publics par quartier, exprimée en nombres absolus.

3-5-2 Distribution comparée des types de publics par quartier, exprimée en %.

3-5-3 Distribution comparée des publics réguliers par quartier et par classes d'âges, exprimés en pourcentage %.

3-5-4 Distribution comparée des publics réguliers par quartier, exprimée en nombres absolus (2008-2009-2010).

3-5-5 Distribution comparée des publics réguliers par quartier, exprimée en % (2008-2009-2010).

3-5-6 Distribution comparée des publics ponctuels par quartier, exprimée en nombres absolus (2008-2009-2010).

3-5-7 Distribution comparée des publics réguliers par quartier, exprimée en % (2008-2009-2010).

3-6 Analyse des variables qualitatives : associations du contrat communal

3-6-1 Catégories des points forts

3-6-2 Catégories des ponts faibles

3-6-3 Enseignements

3-6-4 Remarques relatives au fonctionnement général du décret et au rapport annuel

3-6-5 Partenariat

3-6-6 Réflexions

4- Budget

4-1 Budget régional alloué

4-2 Budget communal

4-3 Liste des associations du contrat communal et subside 2010 indexé.

5- Conclusions générales

1. PROFIL DE LA COORDINATION

1-1 Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI

Les responsabilités et missions de la Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles sont liées au Décret 2004 de Cohésion sociale du Ministère de la Commission Communautaire Française.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2006, les programmes Intégration - Cohabitation, Insertion sociale et Eté Jeunes ont été remplacés par le Décret de Cohésion sociale. La volonté de pérenniser ces trois programmes autour d'une politique cohérente et centralisée, a donné naissance à ce nouveau décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de cohésion sociale sous la tutelle de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles Capitale (Cocof).

En pratique, la politique de Cohésion sociale consiste à mettre en place des initiatives en faveur des processus garantissant l'exercice de la citoyenneté active, du vivre ensemble des populations précaires sous l'impulsion de la Cocof et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. La sélection des projets et la répartition budgétaire font l'objet d'une concertation entre autorité communale, opérateurs associatifs et pouvoir subsidiant. La signature d'un contrat communal de Cohésion sociale vient sceller le partenariat entre ces 3 acteurs pour une durée de 5 ans.

Une coordination locale est mise en place dans chaque commune éligible pour veiller au bon développement du programme communal. Cette coordination locale est chargée d'assurer la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale, en veillant d'une part, à la bonne coordination des projets, à leur accompagnement administratif et pédagogique, à leur évaluation; d'autre part à leur adéquation aux dispositifs et politiques des grandes villes.

Cette fonction de coordination locale est donc assumée par la Coordination des projets de cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles implantée au sein de l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*.

D'autre part, la Coordination de la Ville de Bruxelles suit en collaboration avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les projets FIPI faisant partie du programme communal.

Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir l'impulsion des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Dans ce cadre-là, la Coordination locale des projets de cohésion sociale, organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour les Echevins compétents et fait une proposition de répartition. Elle assure également le suivi administratif et financier de ces projets.

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*, mandatée par la Ville de Bruxelles. La coordination fonctionne comme un « service » par rapport au secteur. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets.

1-2 Descriptif de la Coordination des projets de cohésion sociale et Fipi de la Ville de Bruxelles

1-2-1 Angle institutionnel

C'est le *Décret de Cohésion sociale du 30 avril 2004 de la Commission Communautaire Française* qui institue la coordination locale:

Chapitre III, Article 7:

« Art. 7. Afin de garantir la bonne exécution des contrats communaux de cohésion sociale, le Collège finance une coordination locale par commune éligible, selon les modalités qu'il détermine. La coordination locale est chargée de sélectionner les projets de cohésion sociale après appel public à projets, d'en organiser la coordination, de les accompagner au niveau administratif et de les évaluer. Elle est le relais entre le Collège, la commune et les associations. »

La coordination dépend du collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles. La cohésion sociale est une matière qui figure dans les compétences de deux échevinats. Madame Faouzia HARICHE est Echevine de l'Instruction publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles et Monsieur Hamza FASSI-FIHRI est l'Echevin de l'Etat civil, de la Culture, de l'Emploi et la Formation de la Ville de Bruxelles.

Au niveau de l'Administration, la cellule Cohésion sociale dépend du Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui, par convention a confié cette mission à l'asbl (para communale) *Jeunesse à Bruxelles* dont l'Echevin de la Jeunesse est président de droit.

1-2-2 Angle fonctionnel

Elle assure en outre:

- la mise à jour permanente d'une information sur l'offre sociale sur le territoire de la commune;
- une analyse continue des problèmes et besoins sur le territoire de la commune et l'établissement d'un rapport annuel à destination de la section « cohésion sociale » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé visé au chapitre 6, du Centre régional d'appui visé au chapitre 5, du Conseil communal de la Ville de Bruxelles et de l'administration de la Cocof.
- l'organisation et le suivi d'une concertation locale avec les différents acteurs de la cohésion sociale, telle que définie aux articles 10 et 11.
- la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale.
- le suivi administratif et financier des projets cohésion sociale et FIPI – Coordination de ce suivi avec le Service Jeunesse et le Service des Finances ;
- la rédaction des collèges/conseils communaux (répartition et liquidation des sommes allouées) ;
- l'accompagnement des projets sur le terrain en apportant aide et conseils aux promoteurs de ces projets – Visites conjointes sur le terrain avec les responsables Cocof ;

- le relais du travail de la coordination auprès du CrACS (Centre Régional d'Appui de la Cohésion Sociale), de la CoCoF et du Ministre Régional en charge de cette matière ;

La coordination remplit ses missions eu égard aux exigences de la Commune et de la CocoF. Elle est au centre d'un triangle entre les pôles de la Commune, de la CocoF et du secteur associatif bénéficiant de la subvention Cohésion sociale et FIPI.

La coordination prend en charge les projets FIPI. Elle organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour les Echevins compétents et fait une proposition de répartition.

Elle assure également le suivi administratif et financier des projets (rédaction des Collèges et Conseils, suivi des déclarations de créances auprès des Services des finances de la Ville, analyse les pièces justificatives financières).

2. LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

2-1-Ville de Bruxelles:

La Ville a inscrit comme étant prioritaires, les projets qui :

- contribuent à la résolution des problèmes rencontrés sur le quartier par le développement d'approche de type communautaire.
- tendent à développer des partenariats, des synergies et des complémentarités d'actions sur le quartier.
- accordent une attention à la visibilité des actions et du processus mis en oeuvre dans leurs réalisations.
- veillent à leur évaluation continue.
- s'inscrivent dans une vision de mixité sociale, culturelle et de genre.
- privilégient la pédagogie du projet où l'accent est mis sur des actions de terrain.

La ville de Bruxelles a posé les obligations suivantes :

- Les projets retenus doivent être mis en oeuvre par des associations dont le siège d'activités est établi sur le territoire de la Ville.
- Le projet introduit doit prévoir des activités hebdomadaires de minimum 12 heures par semaine; l'ouverture de l'association au public étant assurée durant au moins 3 demi-journées par semaine.
- Les projets à caractère international ou des actions prévoyant des dépenses afin de couvrir des rencontres internationales sont écartés du programme.
- Les projets essentiellement conçus sous forme de sous-traitance sont rejetés.

Ces priorités et obligations ont été établies sur base des concertations, des évaluations des projets PIC 2003, 2004 et 2005 et du nouveau décret Cohésion sociale.

2-2 Activités de la coordination locale en 2010

2-2-1 Visites de terrain

En 2009, conjointement avec la responsable des visites de la Cocof, la coordination des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles a réalisé **53 visites** de terrain avec rédaction du rapport de visite circonstancié. **4 visites** de terrain dans le cadre des activités *Eté Jeunes*, **40 visites** de terrain dans le cadre des projets communaux de cohésion sociale dont **16 nouvelles candidatures au programme quinquennal 2011-2015** et **9 visites** des projets du FIPI communal 2010.

2-2-2 Visites des associations en 2010.

COHESION SOCIALE	
1- LES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES ASBL	1X
3- ASE ANNEESSENS ASBL	2X
5- LES ATELIERS POPULAIRES ASBL	1X
6- CARIA ASBL	1X
8- CENTRE CULTUREL BRUXELLES NORD-MAISON DE LA CREATION ASBL	1X
9- CENTRE LORCA	1X
11- CLUB DE JEUNESSE, ACTION EDUCATIVE	1X
13- LE COLOMBIER CENTRE DE MEDIATION ET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	1X
16- ENTRAIDE	1X
21- HALTE-GARDERIE DE LA SENNE	1X
22- INTERPOLE	1X
23- JEUNESSE A BRUXELLES	1X
24- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	1X
25- MJ L'AVENIR	1X
29- MEMOSOURCE	1X
32- JOSEPH SWINNEN	1X
33- CENTRE TEFO ASBL	1X
36- VIE FEMININE	2X
NOUVELLES CANDIDATURES AU PROGRAMME QUINQUENNAL	
35- AM.O DE N.O.H	2X
36- ASSEMBL'AGES	1X
37- B-GENERATION ASBL	2X
38- CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE DES JEUNES EN DIFFICULTE (Amo Cars)	2X
39- CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	1X
40- CITE MODELE	1X
41- COMITE GENERAL D'ACTION DES MAROLLES	2X
42- DOUBLE SENS	2X
43- EUREKA AIDE ET SOUTIEN ASBL	1X
44- FOYER DES JEUNES DE MONTSERRAT	1X
45- HABITAT ET RENOVATION ASBL	1X
46- L'AMORCE ASBL	1X
47- LAEKEN DECOUVERTE ASBL	1X
48- LE CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE REGION BRUXELLOISE ASBL	1X
49- MAISON RUSSE ASBL	2X
50- MISSION LOCALE DE BRUXELLES-VILLE	1X
51- SOLIDARCITE ASBL	1X
52- SPORTS ET CULTURE ASBL	1X
FIPI COMMUNAL 2010	
BRUXELLES LAIQUE	1X
CENTRE TEFO	1X
CLUB DE JEUNESSE	1X
DON BOSCO TELESERVICE	1X

INTERPOLE	1X
LAEKEN DECOUVERTE	1X
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	1X
SEFOP	1X
SPORTS ET CULTURE	1X

2-2-3 Concertation locale

Deux concertations locales ont été organisées par la coordination locale en 2010 (avec rédaction du PV synthétique de la rencontre envoyé à l'ensemble des acteurs associatifs et aux autorités compétentes en matière de cohésion sociale). Ces deux concertations ont été organisées dans le cadre de l'appel à projets du Programme quinquennal de cohésion sociale 2011-2015.

concertation locale du 30 mars 2010
1- Introduction de la matinée de Concertation locale
2- Présentation des priorités régionales et procédure de l'Appel à projets du Programme de Cohésion sociale – Quinquennat 2011-2015
3- Présentation des priorités communales relatives au Programme de Cohésion sociale – Quinquennat 2011-2015
4- Informations pratiques
5- Séance de questions-réponses

concertation locale du 25 octobre 2010.
1- Approbation du PV de la concertation locale du 30 mars 2010.
2- Présentation des projets sélectionnés pour le contrat communal de cohésion sociale: Programme quinquennal 2011-2015 et motivation des refus.
3- Avis de l'assemblée de la Concertation locale sur les propositions.
4- Goûter convivial.

2-2-4 Liste des institutions et associations participant à la concertation locale.

Institutions	Voix délibérative	Voix consultative
Membres du contrat communal de cohésion sociale	X	X
<i>Arthis - Maison culturelle Belgo-roumaine ; ASE Anneessens ; Ateliers du Soleil ; Caria ; Centre Culturel Bruegel ; Centre de réflexion Francisco Ferrer ; Centre Lorca ; Centre TEFO ; Club de Jeunesse Action éducative ; Don Bosco - Télé Service ; EMECOJ ; Entr'Aide ; Entraide Bruxelles ; Entr'Aide des Marolles ; Formosa ; Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken ; Halte Garderie de la Senne ; Interpôle ; Joseph Swinnen ; Jeunesse à Bruxelles, Le Colombier ; Le Toucan ; Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente ; Les Amis des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles ; Les Ateliers Populaires ; Le Quatre-Vingt-Huit ; M.J. l'Avenir ; Maison des Associations ; Maison des Jeunes de Neder-Over-Hembeek ; Mémosource ; Progrès ; Service d'Education et de Formation Populaire ; Vie Féminine.</i>		

Non membres du contrat communal et nouvelles candidatures au programme quinquennal de cohésion sociale 2011-2015	-	-
<i>AMO Cars ; AMO de NOH ; L'Amorce ; Bruxelles Laïque ; Centre Comète AMO ; Centres d'Information et de documentation pour Jeunes ; Centre social du béguinage ; Cité Modèle ; Club des Petits Débrouillards ; Comité général d'Action des Marolles ; Double Sens ; Eurêka ! Aide et Soutien ; Fédération indépendante des Seniors ; Foyer des Jeunes des Marolles ; Génération Bruxelloise ; Habitat et Rénovation ; Maison Russe ; Sports et Culture ; SolidarCité.</i>		
Autorités communales de la Ville de Bruxelles	X	X
Madame Faouzia HARICHE, Echevine de l'Instruction publique et de la Jeunesse. Monsieur Hamza FASSI-FIHRI, Echevin de l'Etat civil, la Culture, l'Emploi et la Formation. Madame Faten ALAMAT, Directrice de cabinet de l'Instruction publique et de la Jeunesse.		
Partenaires de la Ville de Bruxelles		
ASBL Bravvo	-	-
Cocof		X
Monsieur Philippe STERCKX, Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Conseiller en Cohésion sociale & Matières bicommunautaires – Enseignement. Madame Marie-Pierre DURT, Conseillère adjointe, Administration des Affaires Sociales et de la Santé, Service des Affaires Sociales.		
Coordination des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles		X
Centre régional d'appui aux politiques de cohésion sociale		X

2-2-5 Rapport annuel de coordination locale

Le rapport annuel (2009) de la Coordination locale de la Ville de Bruxelles a été rédigé en 2009-2010 globalement. Déchargé de l'analyse des besoins communaux, ce rapport a fait l'objet d'un état des lieux des associations du contrat communal complété par des questions subsidiaires sur la procédure de sélection des projets du programme quinquennal de cohésion sociale 2011-2015.

Il a été rendu en 5 exemplaires comme prévu dans le Décret et a obtenu l'approbation du Conseil communal de la Ville de Bruxelles tant dans sa version francophone que néerlandophone.

- Le suivi administratif et financier de 36 projets de cohésion sociale du contrat communal de la Ville de Bruxelles et 15 projets FIPI de la Ville de Bruxelles.
- Le suivi administratif et financier du FIPI communal 2010.
- La participation aux coordinations des autres dispositifs des politiques de la Ville.

2-3 Élaboration du Contrat communal de Cohésion sociale 2011-2015.

Les remarques et suggestions concernant l'implication des différents acteurs institutionnels liés à la mise en œuvre du décret dans le processus d'élaboration du contrat communal de cohésion sociale relatif au quinquennat 2011-2015 ont été rédigées dans le rapport annuel 2009.

En ce qui concerne la **logique procédurale**, la coordination locale de la Ville de Bruxelles en accord avec les autorités compétentes a suivi les différentes étapes qui ont permis d'aboutir à la proposition du contrat communal renouvelé.

a) Le cadre formel:

- Appel à projets relatif au programme quinquennal 2011-2015 : diffusé aux associations le 12/03/2010, indiquant les 3 grandes priorités régionales : ***Soutien scolaire, Alphabétisation et soutien aux primo-arrivants***
- Circulaire interprétative de l'appel à projet/Cohésion sociale /Contrats 2011 – 2015 : diffusée aux associations le 04/05/2010
- Priorités communales : diffusées le 22/03/2010 par la coordination locale de la Ville de Bruxelles.
- Concertation locale du 30 mars 2010 qui a permis d'explicitier les priorités régionales et les priorités communales.
- Etablissement des fiches techniques des projets introduits dans le cadre du programme quinquennal 2011-2015; approuvées par les responsables associatifs et transmises à l'ensemble des associations avec invitation à la concertation locale délibérative du contrat communal.

b) L'analyse des besoins :

- les besoins communaux ont fait l'objet d'une analyse des statistiques locales en Région bruxelloise par l'équipe de *l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire* : présentée à la concertation locale du 12 octobre 2009.
- les rapports annuels du *Crac's* reprenant les recommandations à partir de l'évaluation du dispositif régional auxquels les associations participent par la remise de leurs propres rapports d'activités.
- les besoins communaux ont également fait l'objet d'une analyse des statistiques locales réalisée par la coordination locale de la Ville de Bruxelles; à partir des rapports annuels associatifs (partie 1) et des référentiels statistiques de la Région Bruxelloise (partie 2). Ces deux documents ont été diffusés aux acteurs associatifs du contrat communal.

c) Les constats du terrain :

- **Les associations du contrat communal 2005-2010:** la coordination locale de la Ville de Bruxelles ainsi que les autorités de la Cocof ont visité au moins deux fois l'ensemble des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles. Ces visites ont permis d'observer l'activité sur le terrain et d'analyser les besoins des associations. Chaque visite a fait l'objet d'un rapport circonstancié.
- **Les nouvelles associations candidates au contrat communal 2011-2015 :** A l'exception d'une association qui n'entre pas dans les conditions de l'appel à projet, tous les nouveaux projets

ont fait l'objet d'une visite de la coordination locale de la Ville de Bruxelles. Ces visites ont permis d'observer l'activité sur le terrain et d'analyser les besoins de l'association. Chaque visite a fait l'objet d'un rapport circonstancié.

d) La cohérence du contrat communal de cohésion sociale.

- la professionnalisation du secteur et la pérennisation des actions existantes, entrant dans les priorités régionales redéfinies, et ayant fait l'objet d'une évaluation positive
- la non reconduction des projets qui ont fait l'objet d'une évaluation négative, évaluation faite conjointement par la Cocof et la coordination locale de la Ville de Bruxelles sur la durée totale du contrat communal précédent (5 ans).
- la couverture de l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles.
- les nouveaux projets intégrant la proposition du contrat communale 2011-2015 ont été sélectionnés en fonction du caractère complémentaire de leur action dans la logique cohésive d'un quartier ou en fonction des besoins spécifiques du quartier.
- une grande partie des projets présentés a été introduite en réserve, dans l'attente de moyens supplémentaires des pouvoirs subsidiants. Ces projets intègrent plus ou moins la logique cohésive communale mais souffrent d'un manque de moyens à leur sélection et demeurent subsidiaires aux actions retenues dans la proposition du contrat communal actuel.
- Renforcement de l'alpha, peu présente dans le contrat communal précédent

3. ÉTAT DES LIEUX

3-1 Introduction : La cohésion sociale

3-1-1 Cadre légal : Décret du 13 mai 2004
Fusion entre PIC/ Eté Jeunes

3-1-2 La cohésion sociale : définition du décret

La cohésion sociale consiste en un « *ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu* »

3-1-3 Les priorités thématiques du décret Cohésion sociale

Le Collège de la Cocof a fixé cinq objectifs prioritaires à atteindre.

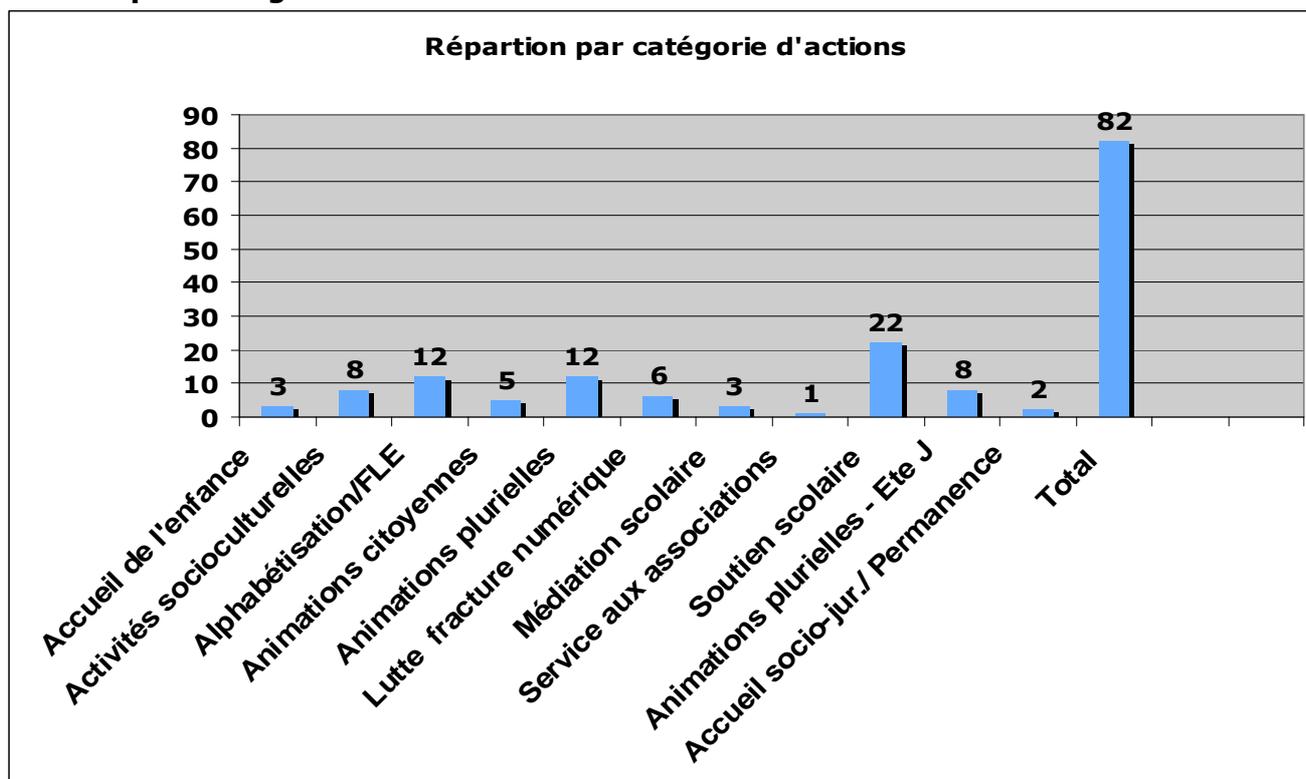
- le soutien et l'accompagnement scolaires
- l'alphabétisation et la lutte contre la fracture numérique
- l'accueil des primo-arrivants
- le vieillissement de la population, les actions intergénérationnelles
- la problématique du genre

3-1-4 Durée de programmation :

Projets sélectionnés et développés durant une période quinquennale (**2006-2010**)

3-2 Analyse des variables quantitatives

3-2-1 Répartition globale des actions



- 82 actions (89 actions en 2009, 85 en 2008) sont desservies par 36 associations dans le cadre du contrat communal de cohésion sociale.

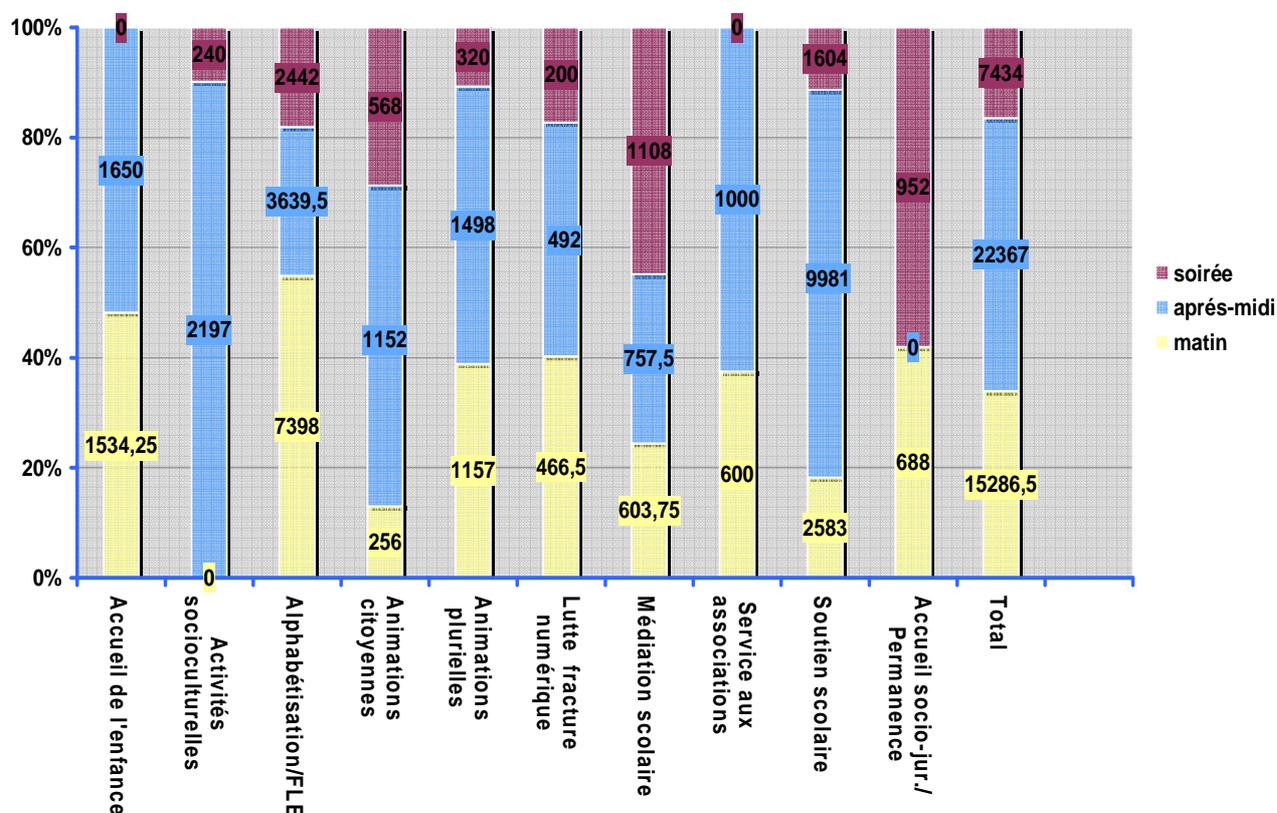
Remarque: cette diminution des actions s'explique par l'éviction du projet de la *Ligue des Familles* du contrat communal en 2009 et à la retraduction des actions dans les rapports annuels de certaines associations.

Les catégories d'actions relatives au soutien scolaire (22 actions), les animations plurielles (12 actions) et l'alphabétisation (12 actions) sont les plus représentées dans les périmètres d'intervention communaux. A l'opposé, les catégories *service aux associations* (1) et *accueil socio-juridique* (1) sont les moins représentées dans la commune. Les catégories médianes telles les *activités socioculturelles*, les *animations citoyennes*, *lutte fracture numérique* et les *animations plurielles* « *Été jeunes* » sont bien présentes dans la commune avec une valeur supérieure à 5 actions pour chacune des catégories.

- On peut conclure de cette distribution que le contrat communal converge vers deux pôles d'activités. D'une part un pôle orientant les activités associatives vers un travail social transversal, pluridisciplinaire et moins spécifique autour des actions socioculturelles, animations plurielles et été jeunes regroupant un tiers des actions de la commune. D'autre part, un pôle orientant les activités associatives vers un travail pédagogique autour des actions de soutien scolaire, l'alphabétisation, la médiation scolaire ou la lutte contre la fracture numérique, regroupant plus de **la moitié des actions** communales (43 actions)

3-2-2 Répartition globale des actions régulières par temporalité

Actions hebdomadaires - volume d'heures



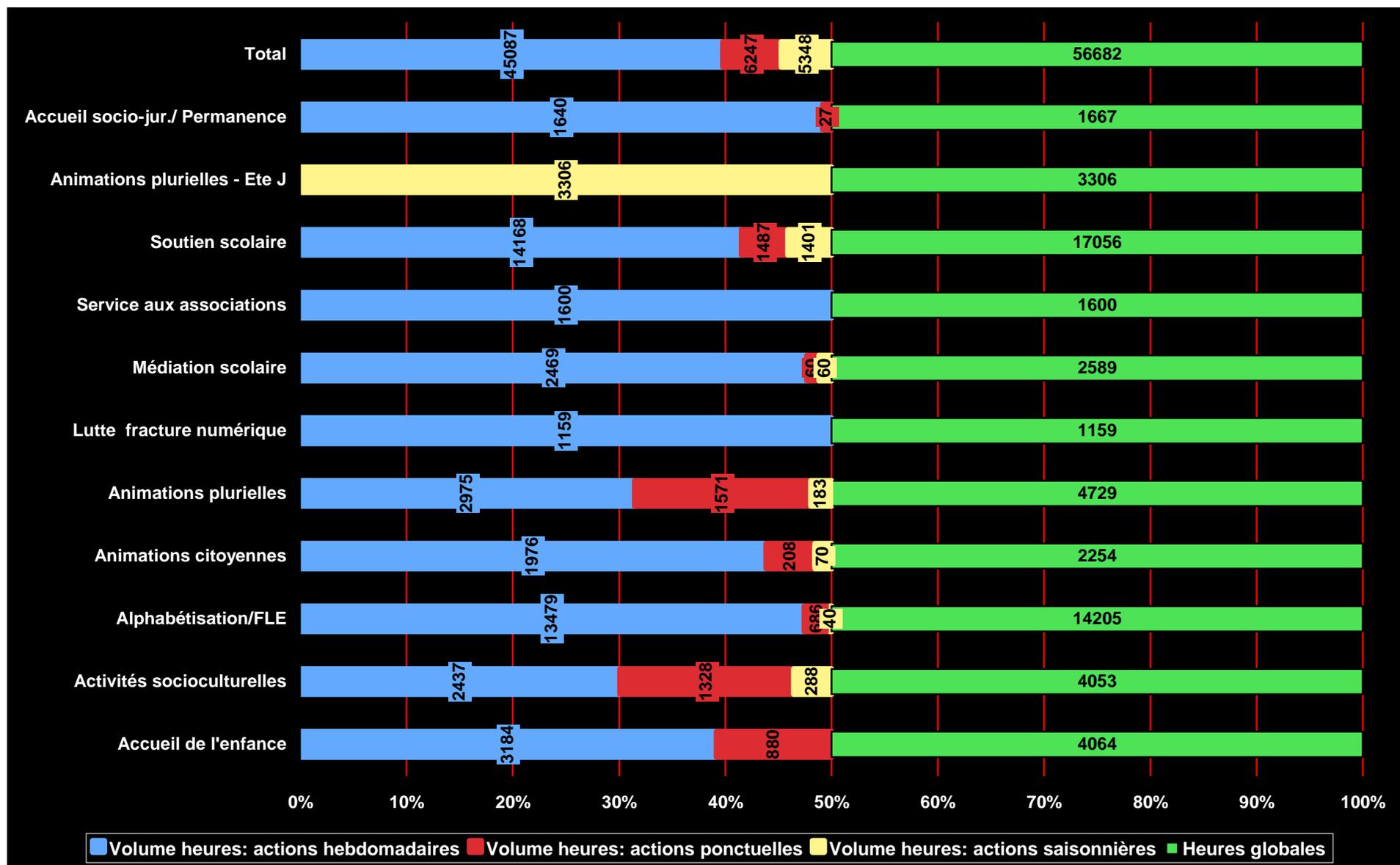
- 45.087 heures d'activités hebdomadaires en 2010 contre 42.337 en 2009 et 44.278 heures en 2008 sont desservies au public associatif du contrat communal. Le volume des heures régulières est relativement stable ces trois dernières années. 22.367 heures sont desservies l'après-midi, 15.287 heures le matin et 7.434 heures le soir. Respectivement, 49,60% des heures hebdomadaires l'après-midi, 33,9% le matin et 16,5% le soir.

Le soutien scolaire, l'alphabétisation, les animations plurielles et l'accueil de l'enfance regroupent à elles seules plus de 75% du volume global des heures hebdomadaires. Soit, respectivement 14.168 heures (11.925 heures en 2009, 12.412 heures en 2008) pour le soutien scolaire, 13.479 heures (14.138 heures en 2009, 10.852 heures en 2008) pour l'alphabétisation, 2.975 heures (5.200 heures en 2009, 8.847 heures en 2008) pour les animations plurielles et 3.184 heures pour l'accueil de l'enfance.

- En terme de pôle d'activités, **les actions pédagogiques représentent plus de 31.275 heures (29.019 heures en 2008) soit, plus de 69% des activités associatives hebdomadaires.** Cette caractéristique s'explique entre autres par la teneur spécifique du travail pédagogique, très exigeant dans sa méthodologie et bénéficiant à des groupes restreints tandis que les activités socioculturelles brassent un public plus important, moins régulier, nécessitant plus au moins des ressources humaines en fonction de la nature de l'activité.

- L'accueil de l'enfance représente 7,06% des activités hebdomadaires. Les autres actions: *activités socioculturelles, animations citoyennes, service aux associations et accueil socio-juridique*, représentent 17% des activités hebdomadaires contre 18% en 2008. Cette proportion peut sembler minimale mais elle reste importante, dans la mesure où ces actions sont également présentes dans les activités ponctuelles et saisonnières

3-2-3 Volume d'heures hebdomadaires, ponctuelles, saisonnières par action en rapport au volume total d'activités par action



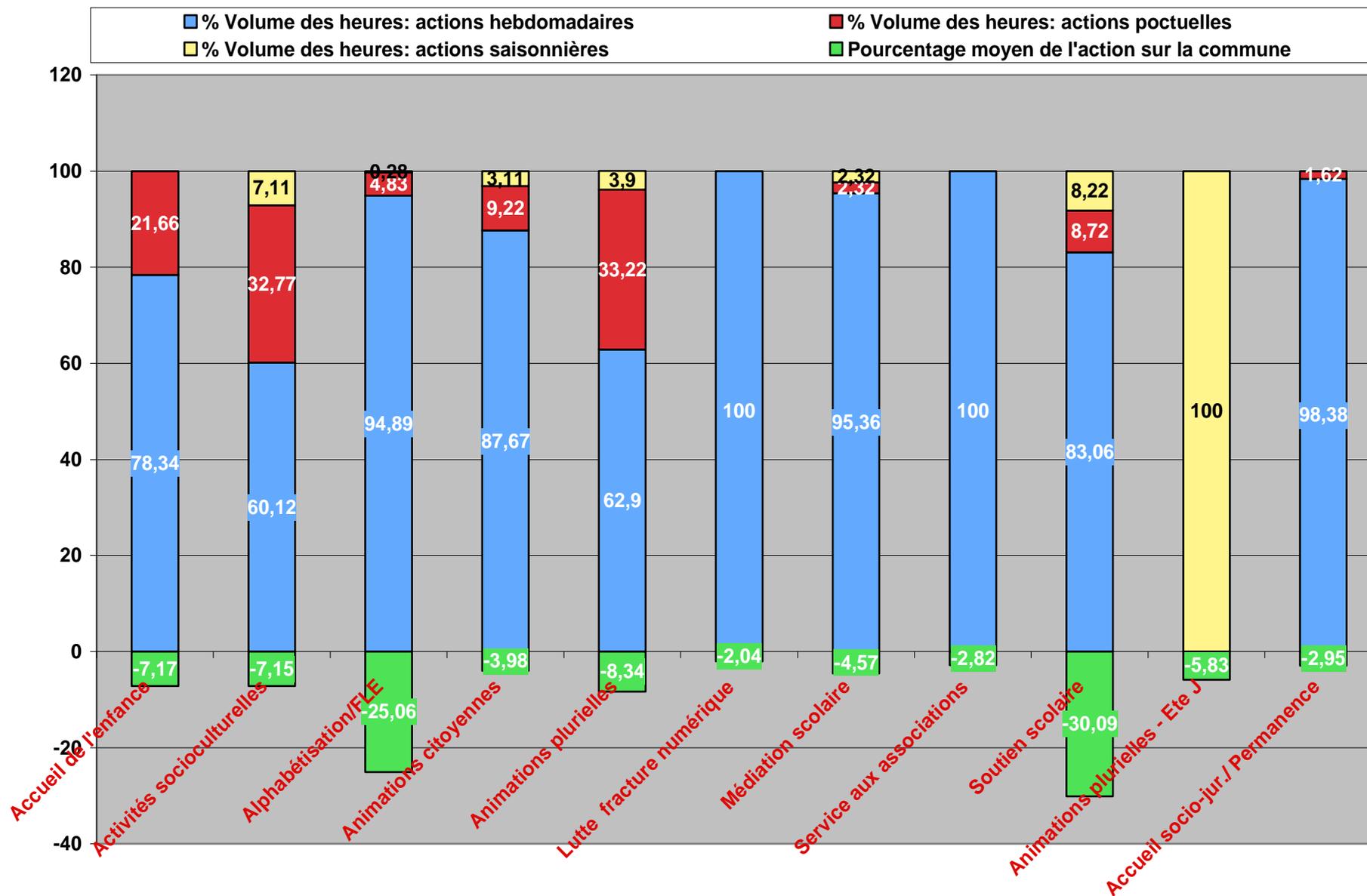
- **56.682** heures d'activités associatives (50.876 heures en 2009, 51.756 heures en 2008) ont bénéficié au public du contrat communal, toutes périodicités confondues. 45.087 heures (42.337 heures en 2009, 44.277 heures en 2008) ont été desservies en activités hebdomadaires. 6.247 heures (3.115 heures en 2009, 3.139 heures en 2008) en ont été desservies en activités ponctuelles soit, un doublement de cet effectif en 2010 et 5.348 heures (5.424 heures en 2009, 4.338 heures en 2008) en activités saisonnières soit, une répartition des heures approximative de **79,54%, 11,02% et 9,44%**. Ces chiffres complètent l'analyse précédente de la distribution des actions par périodicité hebdomadaire. **La majorité des heures d'activités associatives sont hebdomadaires.**

- La majorité des actions ont une prédominance hebdomadaire, à l'exception des *animations* « *Été jeunes* » ayant lieu exclusivement en été, les *activités socioculturelles* et les *animations plurielles*, se distribuant de manière plus au moins équilibrée dans les trois périodicités.

- L'action *service aux associations* totalise 1.600 heures et relève exclusivement d'une association proposant un service d'interprétariat social.

- Mise à part, l'action *service aux associations* et les catégories d'actions absentes dans le contrat communal (*publication, animations sportives, fête de quartier et hors catégorie*), l'action *accueil socio-juridique* est la moins représentée dans la commune avec un volume total de 1.667 heures d'activités contre 580 heures en 2009 soit, 2,9% du total des heures d'activités. A l'opposé, le *soutien scolaire* avec 17.050 heures (13.332 heures en 2009) et *l'alphabétisation* avec 14.205 heures (14.458 heures en 2009) sont les activités les plus représentées dans la commune soit, **55,14%** de l'effectif global. Dès lors, **plus de la moitié de la productivité associative en terme de cohésion sociale se rapportent au soutien scolaire et à l'alphabétisation.** L'accueil socio-juridique reste sous représenté et insuffisant à la résorption de la demande du public primo-arrivants très nombreux en 2010, en conséquence de la récente campagne de régularisation.

3-2-4 Pourcentage moyen par périodicité d'activités- répartition moyenne des heures d'activités par action



- Trois ordres de classement surgissent de cette distribution:

1- Les actions lourdes en temps d'activités: 30,09% (26,19% en 2009) pour *le soutien scolaire*, 25,06% (28,12% en 2009) pour *l'alphabétisation*. A elles deux, ces actions regroupent **55,15%** du volume total des heures d'activités associatives.

2- Les actions à valeur moyenne en temps d'activités : Il s'agit des catégories - *accueil de l'enfance* (7,17%), *activités socioculturelles* (7,15%), *animations plurielles* (8,34%) – rappelons que cette catégorie opère déjà comme un classement multicatégoriel- *animations plurielles /Eté jeunes* (5,83%) et *médiation scolaire* (4,57%) soit, un volume cumulé de **33,06%** des heures d'activités associatives.

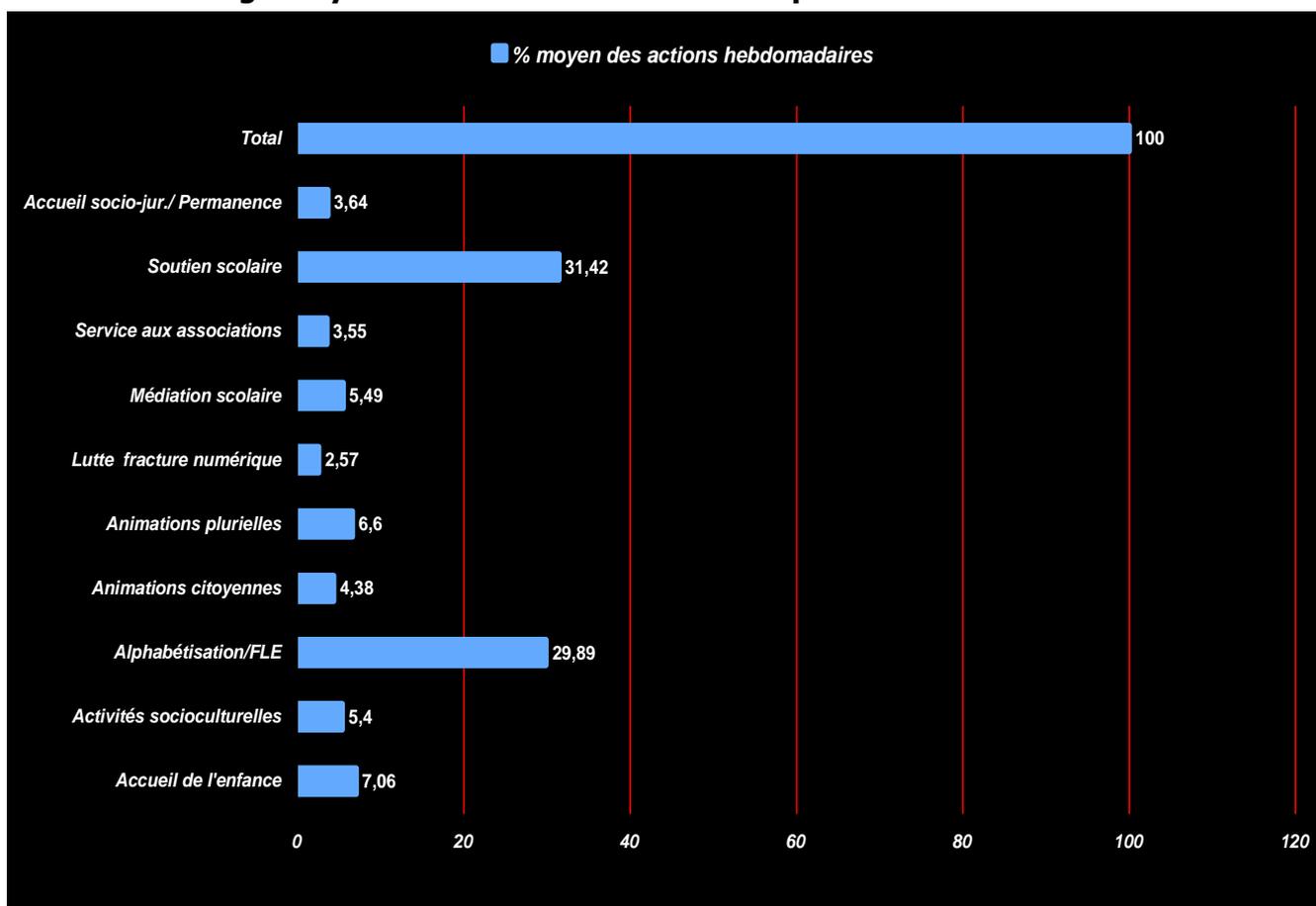
3- Les actions minimales en temps d'activités regroupant les 4 autres catégories sur **11,79%** du volume total des activités associatives.

- En ce qui concerne la distribution du volume d'heures par périodicité, on peut constater que sept catégories d'actions absorbent un volume supérieur à 80% d'activités hebdomadaires: *alphabétisation, animations citoyennes, lutte fracture numérique, soutien scolaire, médiation scolaire, service aux associations et accueil socio-juridique*.

- 2 catégories ont une temporalité ponctuelle importante : *activités socioculturelles, animations plurielles*.

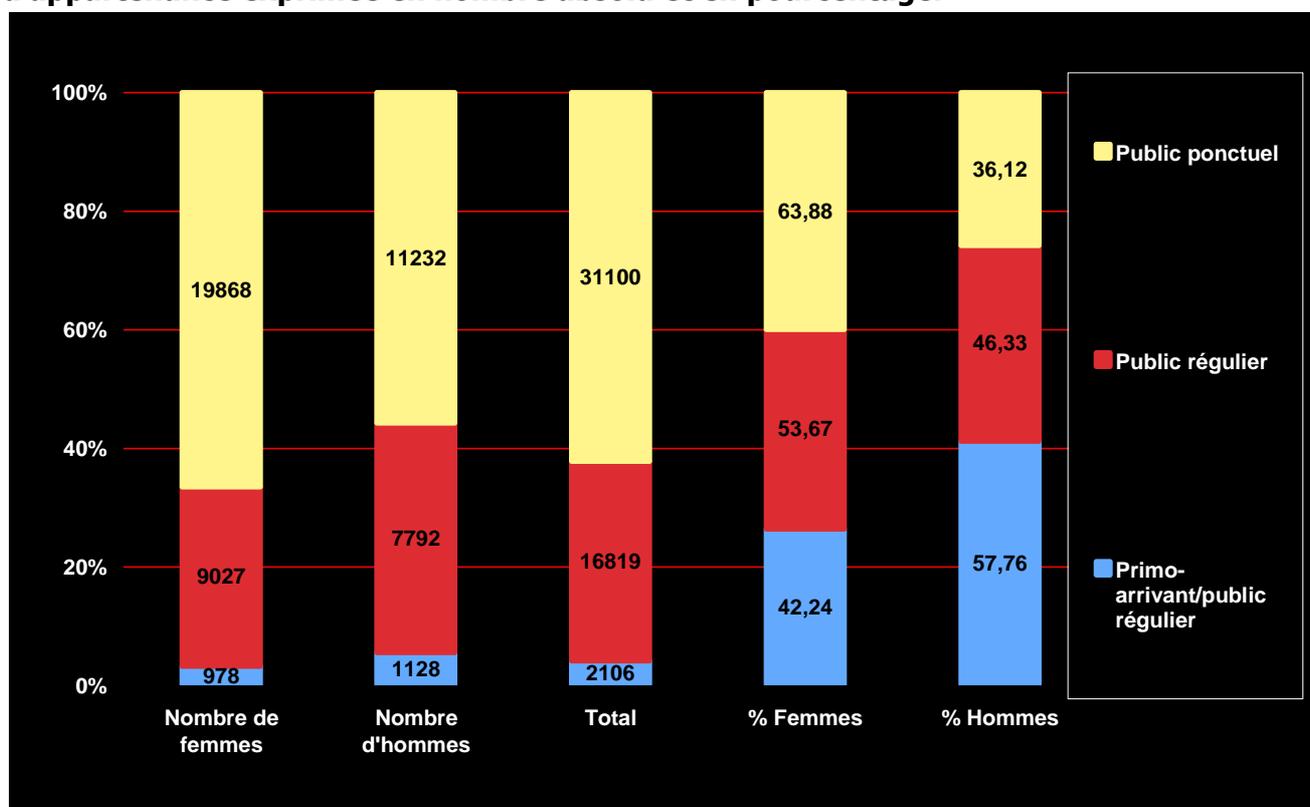
- L'action animations plurielles/Eté jeunes est essentiellement saisonnière.

3-2-5 Pourcentage moyen des heures hebdomadaires par action.



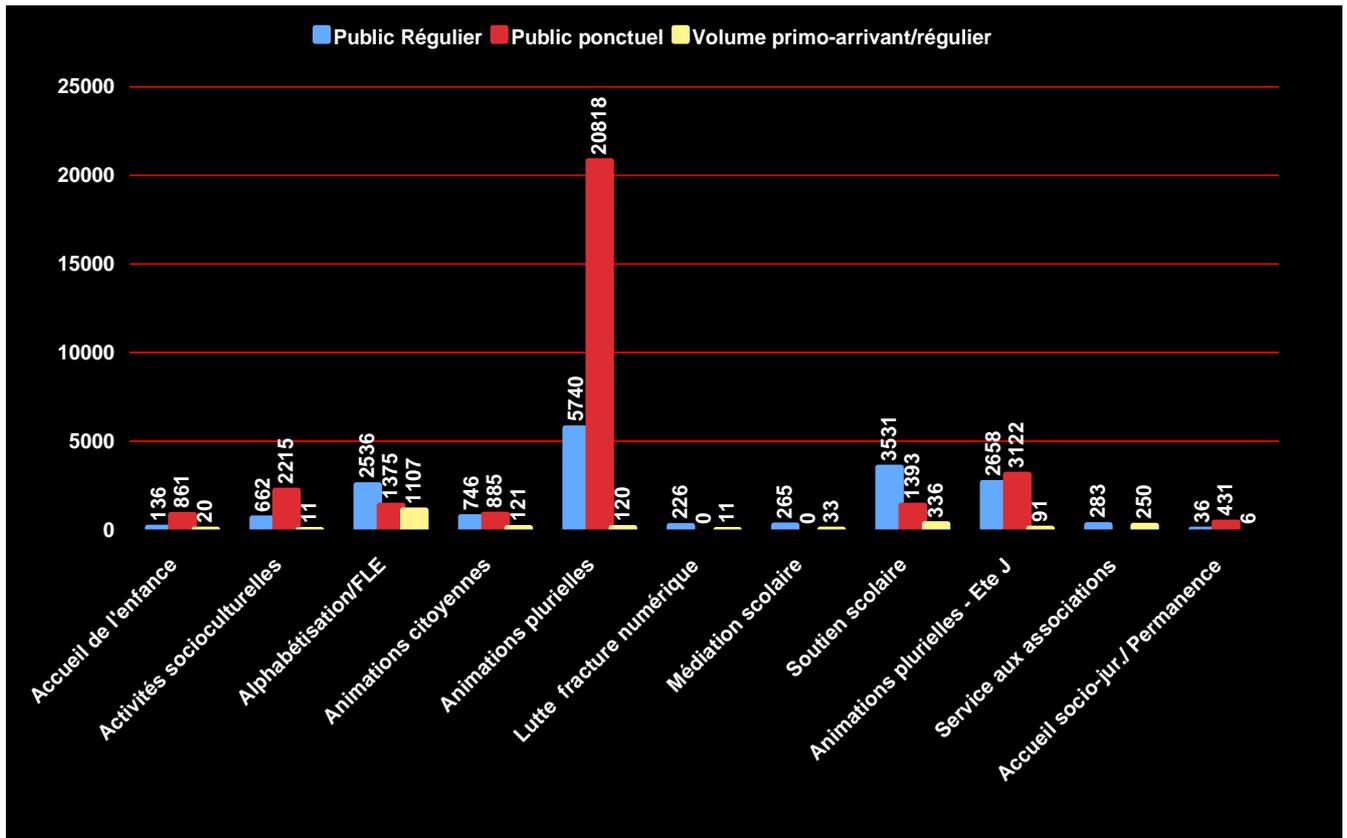
3-3 PUBLIC

3-3-1 Distribution des publics régulier, ponctuel, primo-arrivant par genre d'appartenance exprimée en nombre absolu et en pourcentage.



- **50.025 usagers** ont profité ponctuellement ou régulièrement des activités associatives.
- Le volume du public régulier du contrat communal est de **16.819** usagers (12.445 en 2009, 12.247 en 2008 et 9.352 en 2007). Ce chiffre est en progression depuis 2007 et marque une rupture avec le volume des fréquentations régulières associatives autour de **12.000** usagers.
- Le volume du public ponctuel s'élève quant à lui, à 31.100 usagers (32.528 en 2009, 26.688 en 2008 et 32.444 en 2007). Ce chiffre est très proche de celui des années précédentes et confirme une valeur approximative de **30.000** usagers ponctuels dans les activités associatives.
- Le volume du public primo-arrivant de la commune s'élève à **2.106** usagers (1.534 en 2009, 1.223 en 2008). Ce chiffre est en nette progression depuis 2008, lié aux effets de la récente campagne de régularisation.
- En ce qui concerne la distribution du genre, on peut constater que les femmes exploitent davantage les activités de cohésion sociale à **l'échelle globale** des fréquentations associatives avec respectivement, **29.873 femmes contre 20.152 hommes (59,72% de femmes contre 40,38% des hommes)**.
- **53,67% du public régulier sont des femmes contre 46,33% des hommes** (45,47% de femmes contre 54,43% des hommes en 2009 et 55,44% de femmes contre 44,56% des hommes en 2008). Le rapport des **fréquentations régulières** par genre d'appartenance semble s'inverser entre 2008 et 2009 pour revenir à la norme entre 2009 et 2010 tandis qu'en **effectifs cumulés** (publics ponctuel, saisonnier et régulier) les femmes sont majoritaires depuis 2008.
- 63,88% du public ponctuel (56,98 % en 2009, 59,2% en 2008) sont des femmes contre 36,12% des hommes (43,02% en 2009, 40,8% en 2008).
- Enfin, **42,24% des primo-arrivants sont des femmes contre 57,76% des hommes**. Le ratio des hommes primo-arrivants est en croissance depuis 2007. Cette tendance est liée à la campagne de régularisation récente et à la prédominance des hommes dans les flux migratoires à l'exception des pays de l'Est et de l'Amérique latine, tendance sociologique actuelle.

3-3-2 Distribution des publics par catégorie d'action.



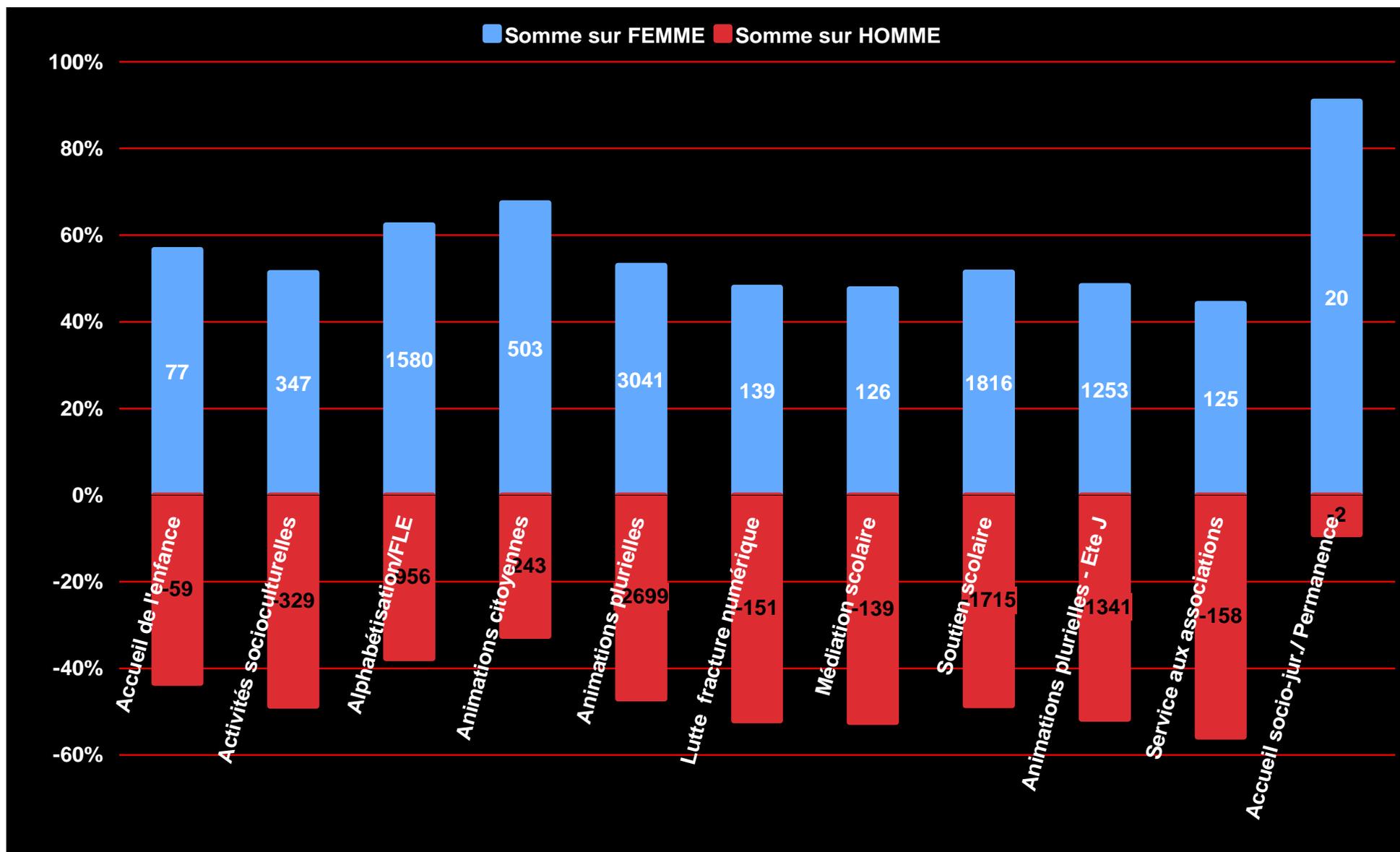
- La distribution des publics varie ostensiblement selon les catégories d'action. 5 catégories ont une prédominance des publics réguliers (*alphabétisation, lutte contre la fracture numérique, médiation scolaire, soutien scolaire, service aux associations*).

- 6 catégories sont fréquentées en majorité par des publics ponctuels (*accueil de l'enfance, activités socioculturelles, animations citoyennes, animations plurielles, animations plurielles/Été jeunes et accueil socio-juridique*).

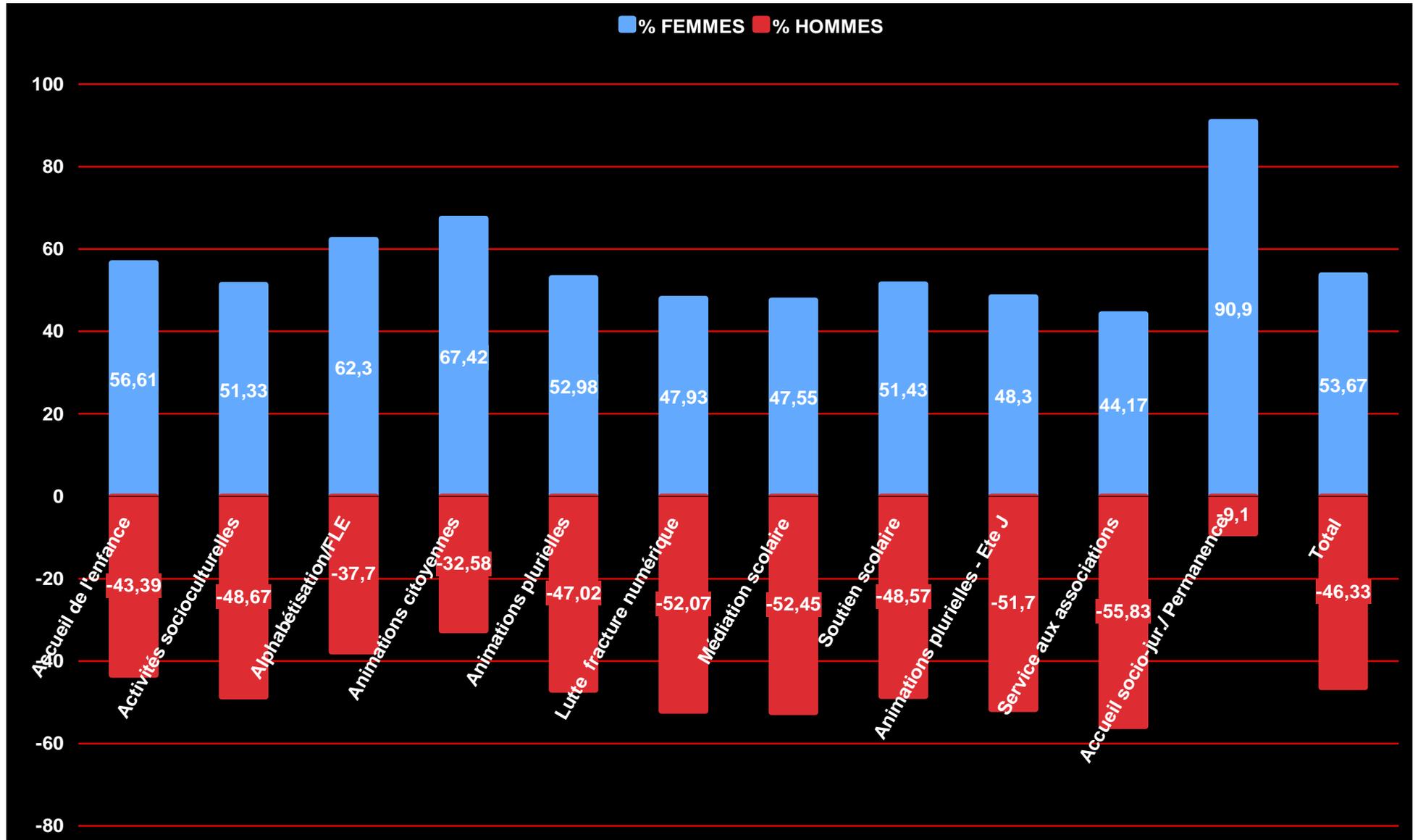
- La catégorie *animations plurielles* englobe plus **26.678 usagers** (27.085 usagers en 2009) soit, plus de **53,32%** du public global du contrat communal. Ce chiffre englobe des publics réguliers autant que ponctuels (ex: *fête de quartier* rassemblant 20.000 usagers ponctuels pour une association). Il est donc quelque peu *biaisé*. Partant de cette répartition, on peut conclure à la bipolarité des activités associatives de la commune. **Un pôle régulier, englobant approximativement les actions pédagogiques et un pôle ponctuel englobant les activités socioculturelles, citoyennes et les animations plurielles.**

- En ce qui concerne les **primo-arrivants réguliers**, cet effectif fréquente majoritairement l'action *Fle/Alphabétisation* soit, 52,5% de l'effectif global. **100%** de l'action *service aux associations* est destinée à des primo-arrivants. Ce constat est lié à l'action de *Setis*, service d'interprétariat social au bénéfice de l'associatif, à destination exclusive des primo-arrivants. On retrouve également une concentration de primo-arrivants dans les catégories *animations citoyennes, soutien scolaire et accueil de l'enfance*. Très logiquement, l'effectif des primo-arrivants est plus représenté dans les actions pédagogiques. En recherche d'une insertion rapide et d'une régularisation pour certains, ceux-ci s'orientent vers des activités d'apprentissage de la langue ou d'aide juridique dans une logique d'intégration effective.

3-3-3 Répartition du public régulier par sexe d'appartenance et par action exprimée en chiffre absolu



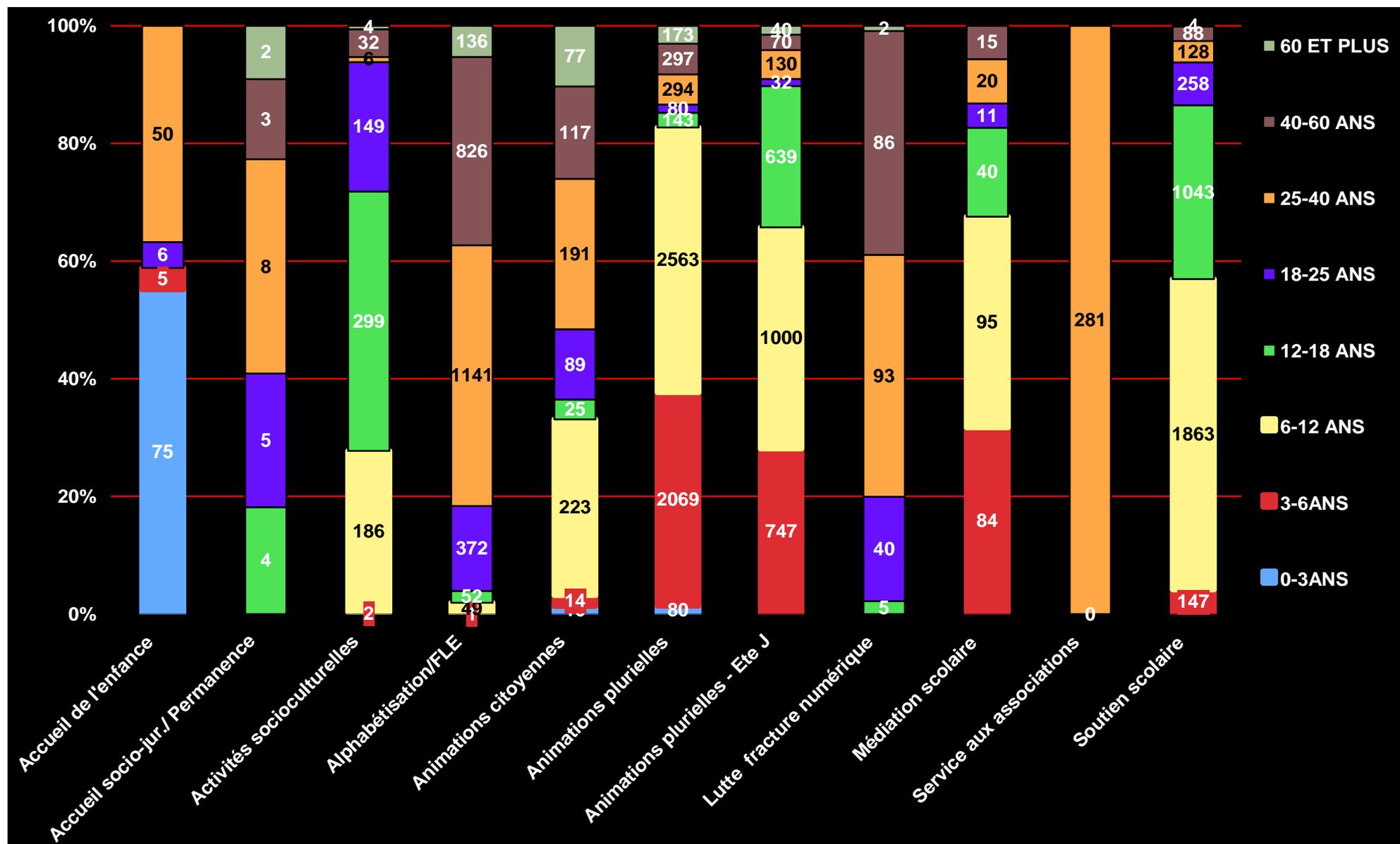
3-3-4 Répartition du public régulier par sexe d'appartenance et par action exprimée en %



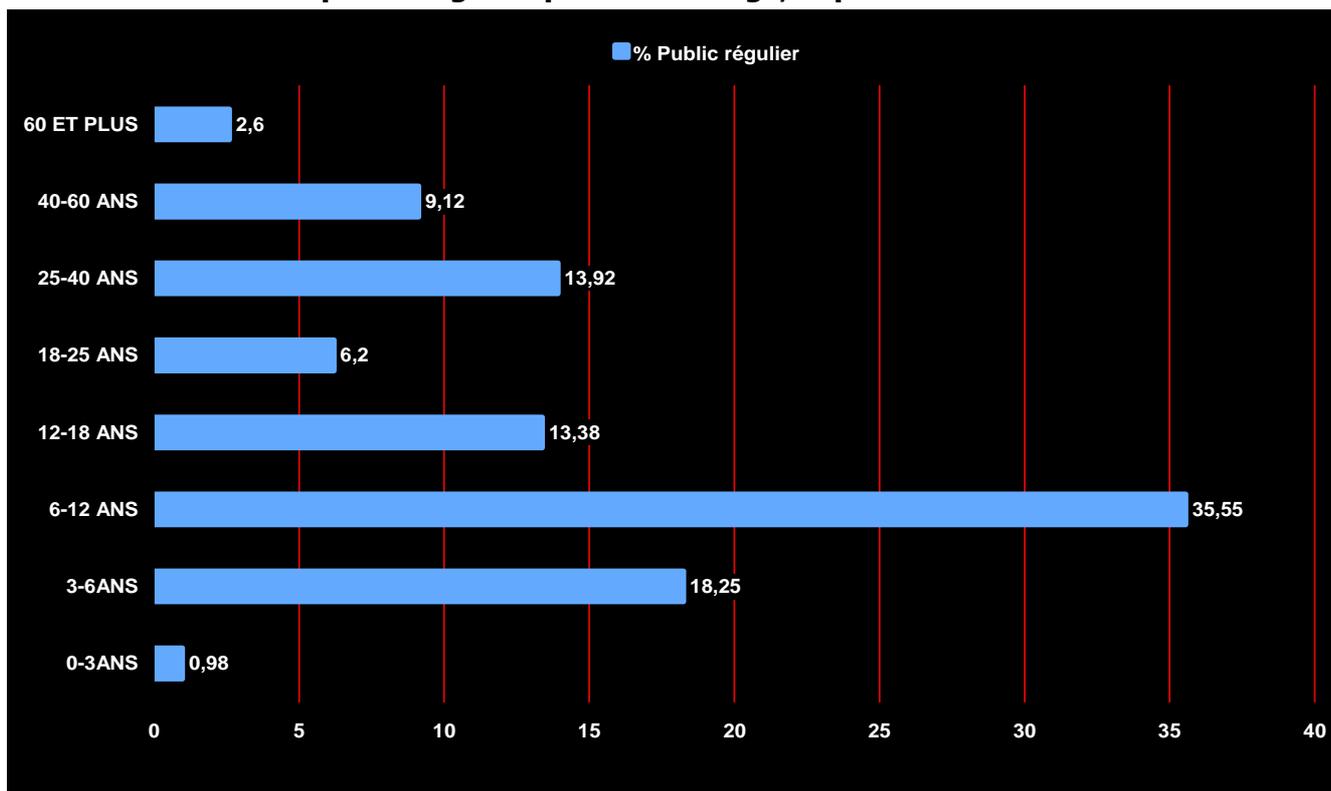
- On peut constater que la distribution du public régulier par genre d'appartenance est relativement mixte sur l'ensemble des catégories. 7 catégories sont portées majoritairement par les femmes (*accueil de l'enfance, activités socioculturelles, alphabétisation, animations citoyennes, animations plurielles, soutien scolaire et accueil socio-juridique*). 4 catégories sont portées par les hommes (*médiation scolaire, lutte fracture numérique, animations plurielles/Été jeunes et service aux associations*). Une catégorie est relativement équilibrée dans la mixité du genre qu'elle offre (*médiation scolaire*). *L'accueil socio-juridique* est fréquenté presque exclusivement par un public de femmes (90,9%).

- 3 catégories départagent significativement les publics hommes et femmes. *L'alphabétisation, les animations citoyennes et l'accueil socio-juridique* sont portés par plus de **60% de femmes**. A l'opposé, seule une catégorie marque une prédominance des publics hommes: service aux associations fréquenté par 55% des hommes. On peut conclure de cette observation que **les catégories pédagogiques sont portées davantage par les femmes tandis que les actions socioculturelles sont portées de manière relativement équilibrée par les deux publics**. Sachant que les catégories pédagogiques, au nombre de quatre, occupent approximativement **35.000 heures d'activités** (30.000 heures en 2009) soit, approximativement **61%** du volume global d'heures d'activités du contrat communal, les activités associatives de cohésion sociale **sont bénéfiques à l'épanouissement des femmes**.

3-3-5 Distribution du public régulier par classes d'âges exprimée en nombre absolu.



3-3-6 Distribution du public régulier par classe d'âge, exprimée en %.



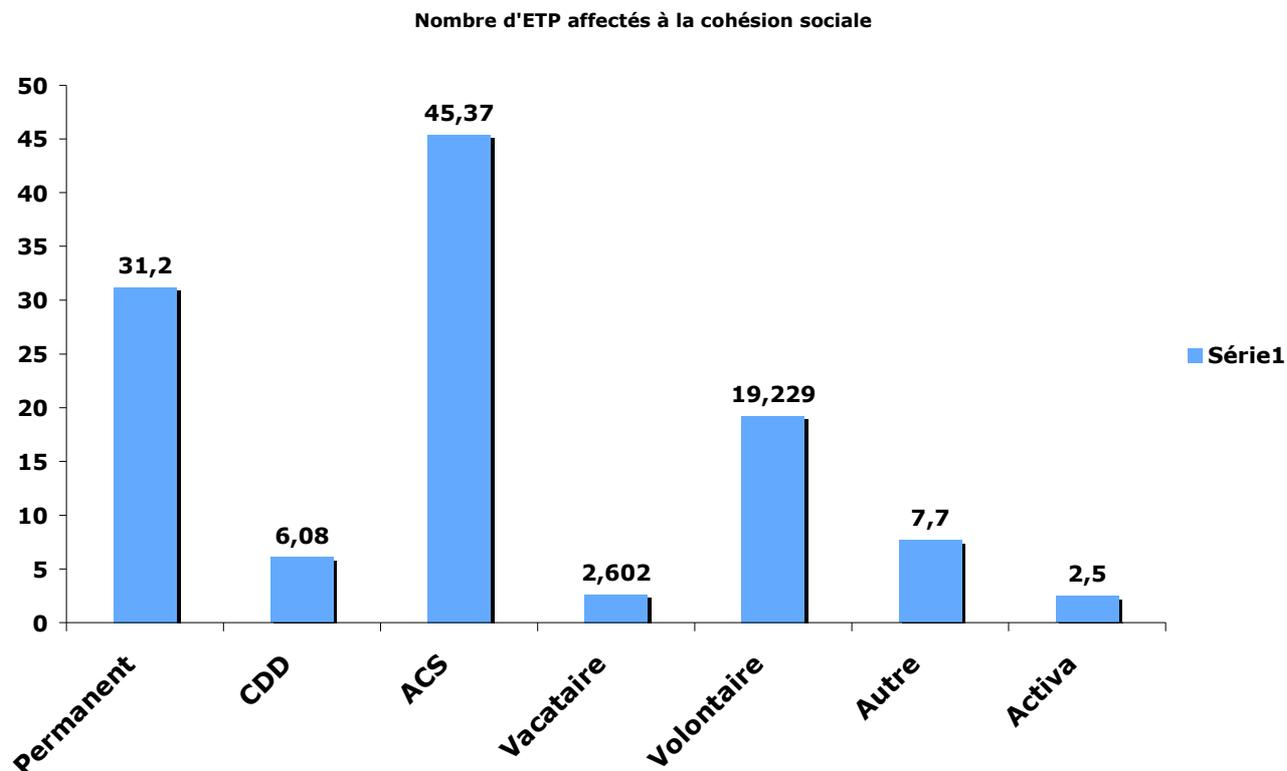
- 16.819 usagers réguliers (12.445 en 2009) ont bénéficié des activités associatives de cohésion sociale. La classe d'âge la plus représentée dans les activités hebdomadaires, est celle des **6-12 ans** soit, **35,55% de l'effectif global**. A l'opposé, la classe d'âge la moins représentée dans les activités associatives est celle des **0-3 ans avec 0,98%** de l'effectif global. Ces données sont concomitantes à celles de 2009 et marquent un changement avec les données de 2007 et 2008, lesquelles, signifiaient une plus forte présence des publics adultes de **25-40 ans**.

- Juste derrière suit la classe des **6-12 ans (18,25%)**. L'importance des **3-6ans** (plus du double de l'effectif de 2009) est liée essentiellement aux activités de *Jeunesse à Bruxelles et de la Maison des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles*.

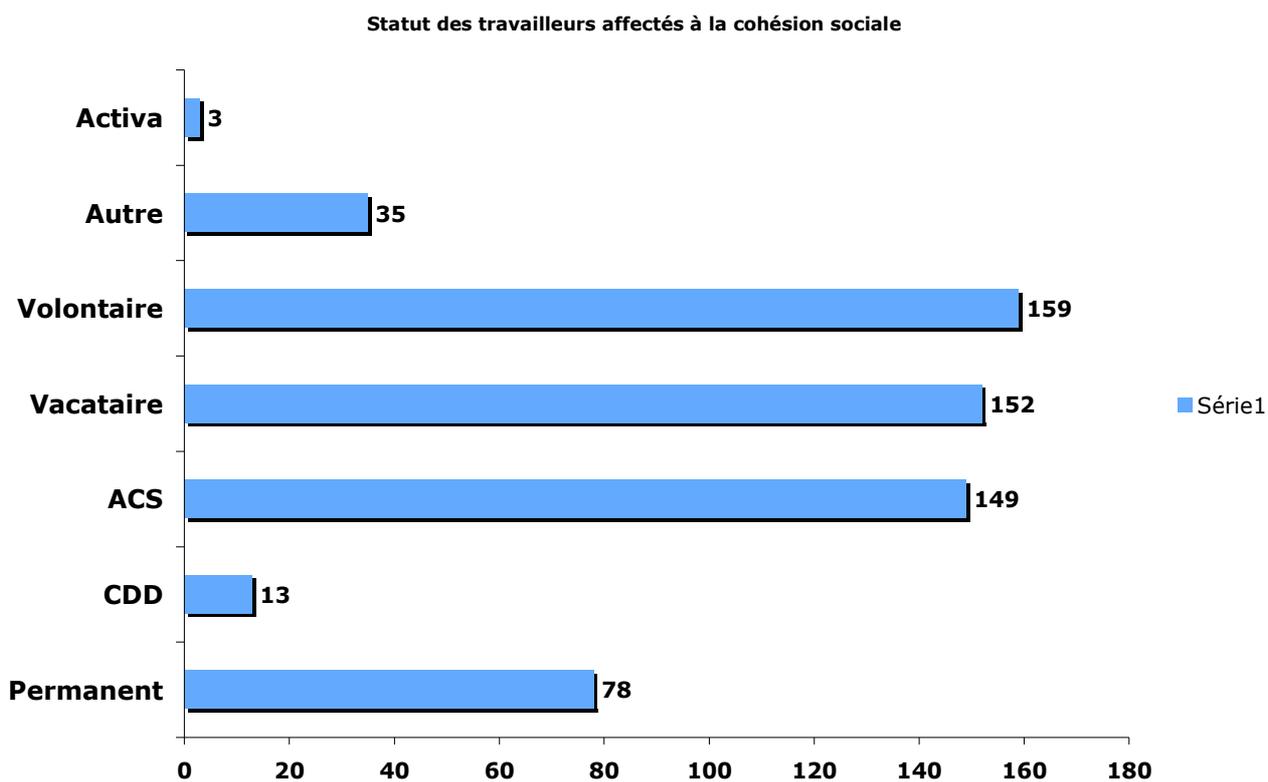
- **La classe des 25-40 ans**, somme **13,92%** de l'effectif global. Si l'on cumule ce pourcentage à celui des **18-25 ans (6,2%)** et des **40-60 ans (9,12%)**, on peut conclure que **30% des activités du contrat communal bénéficient à un public d'adultes**. A l'inverse les 6-18 ans représente plus de **48,93%** des effectifs réguliers globaux du public associatif.

- Enfin la petite enfance (0-3) représente **0,98%** de l'effectif global. Cet effectif reste le parent pauvre du contrat communal tandis que l'indice de rajeunissement de certains quartiers (*secteurs statistiques Anneessens, Nord, Saint-Thomas*) va en s'accroissant.

3-3-7-1 Distribution des statuts professionnels du contrat communal de cohésion sociale



3-3-7-2 Distribution des statuts professionnels du contrat communal de cohésion Sociale

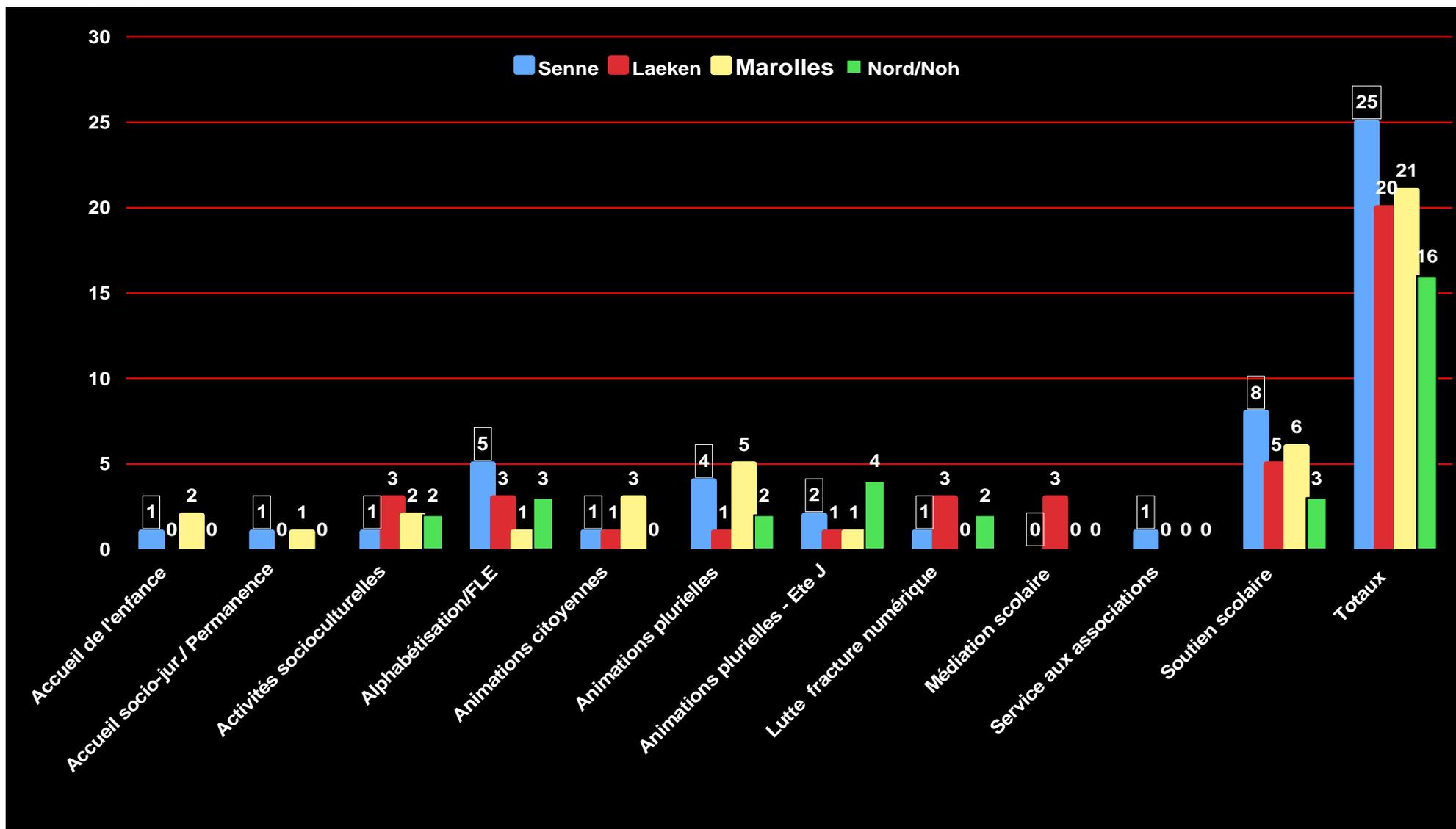


- En ce qui concerne le nombre équivalent temps plein affectés à la cohésion sociale, on peut constater que 78 permanents (49,45 en 2009, 22 en 2008); 6,08 postes à durée déterminé (5,53 en 2009, 8,56 en 2008); 45,37 ACS (26,96 en 2009, 27,91 en 2008); 2,6 vacataires (2,9 en 5,9 en 2008); 26,95 volontaires (9,886 en 2008); 4,7 autre catégorie (12,59 en 2008) et 9,2 activa (0,5 en 2008) sont affectés au bénéfice du contrat communal de cohésion sociale. Soit, **un total de 114,7** équivalents temps plein (125,69 en 2009, 87,3 en 2008) **pour l'ensemble des activités associatives du contrat communal de cohésion sociale**. Les écarts entre les chiffres de 2008, 2009 et 2010 sont trop importants pour signifier une logique rationnelle à cette progression.

- Le spectre des statuts professionnels affectés au projet de cohésion sociale (non financé exclusivement par la cohésion sociale) est relativement large et représentatif du phénomène de *balkanisation* du secteur associatif. En ce qui concerne le contrat communal, la cohésion sociale affecte 78 postes permanents (139 en 2009, 64 en 2008); 13 postes à durée déterminée (15 en 2009, 27 en 2008); 149 agents contractuels subventionnés (55 en 2009, 37 en 2008); 152 vacataires (162 en 2009, 100 en 2008); 159 volontaires (160 en 2009, 87 en 2008); 35 postes entrant dans une autre catégorie de statut professionnel (25 en 2009, 56 en 2008) et 3 plans activa (14 en 2009, 1 en 2008). Soit, 589 travailleurs (570 en 2009, 372 en 2008) si l'on incorpore les travailleurs bénévoles dans l'ensemble des travailleurs en détermination principale de leur prestation de travail. Les écarts entre les chiffres de 2010, 2009 et 2008 sont trop importants pour signifier une logique rationnelle à cette progression.

3-4 Analyse quantitative par quartier

3-4-1 Typologie des actions par quartier : contrat communal



En terme quantitatif, à l'exception des quartiers *Nord/Noh*, la distribution des actions par quartier est relativement équilibrée. 25 actions (23 en 2009) dans le quartier *Senne*, 20 actions à *Laeken* (26 en 2009), 16 actions dans les quartiers *Nord/Noh* (16 en 2009) et 21 actions dans les *Marolles* (24 en 2009).

Remarque: le changement des données quantitatives par quartier entre 2009 à 2010 s'explique par l'éviction du projet de la *Ligue des Familles* et la retraduction des actions par certaines associations

- **Senne : plus de la moitié des actions** desservies dans ce quartier **relèvent des catégories pédagogiques** (*alphabétisation*: 5 actions, *soutien scolaire*: 8 actions, *lutte contre la fracture numérique*: 1 action). Ce déploiement rencontre les besoins du quartier, marqués par une jeunesse abondante en difficulté scolaire et un flux important de primo-arrivants en procédure de régularisation. 6 actions relèvent des *animations plurielles et Eté jeunes*.

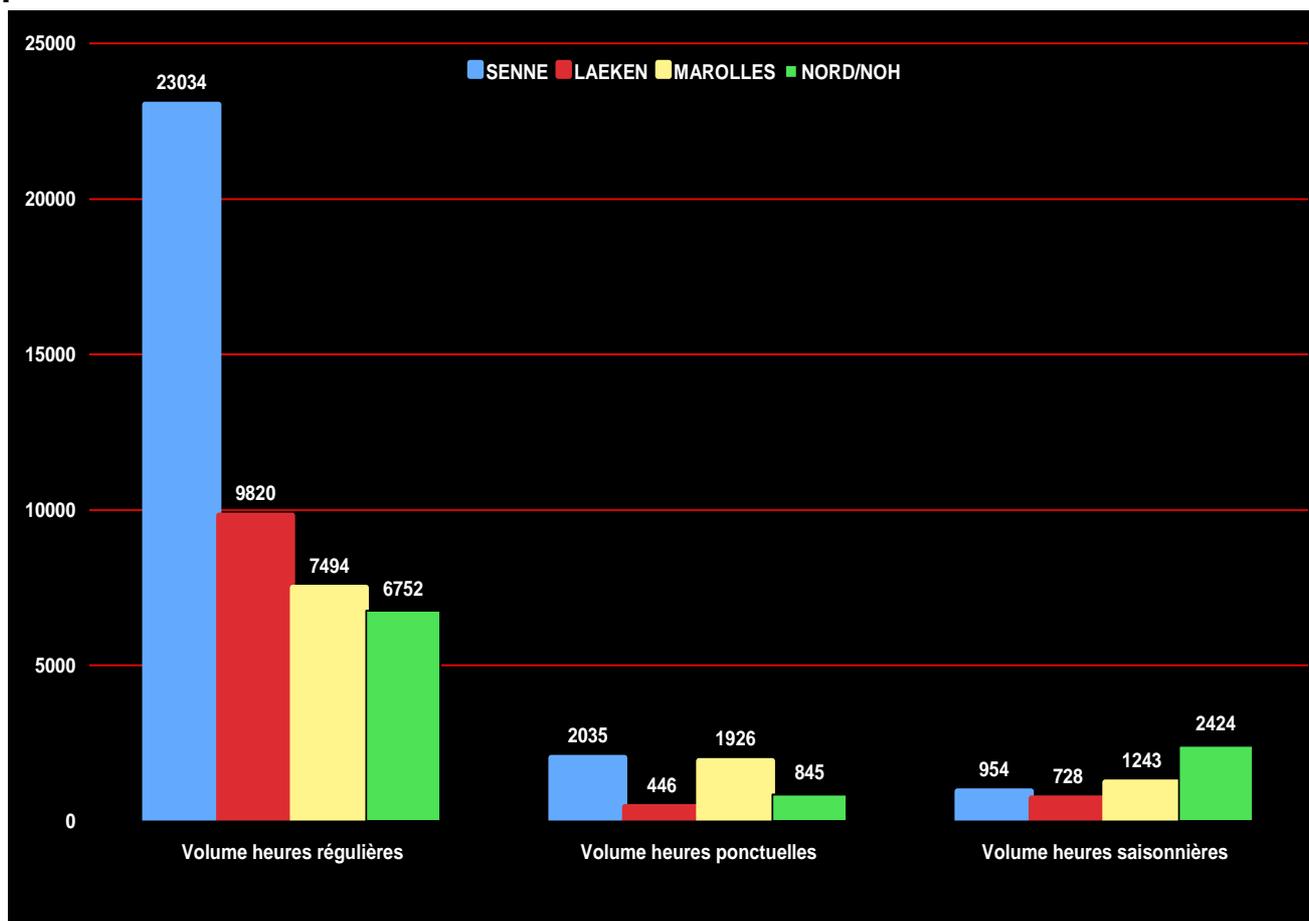
- **Laeken: La moitié des actions relève des catégories pédagogiques** (5 actions de *soutien scolaire*, 3 actions *d'alphabétisation*, 3 actions de *médiation scolaire*, 3 actions *lutte fracture numérique*). 4 actions relèvent des *activités socioculturelles et animations plurielles*, 1 action *d'animations citoyennes*, 1 action *d'accueil de l'enfance* et 1 action *Eté jeunes*.

- **Nord/Noh: la moitié des actions relève des catégories pédagogiques** (3 actions de *soutien scolaire*, 3 actions *d'alphabétisation*, 2 actions de *lutte contre la fracture numérique*). 4 actions relèvent des *animations plurielles Eté/jeunes*. **Ces quartiers offrent la plus forte densité d'activités d'été relevant du contrat communal.**

- **Marolles : plus de la moitié des actions relèvent des catégories socioculturelles** (2 actions *d'activités socioculturelles*, 3 actions *d'animations citoyennes*, 5 actions *d'animations plurielles* et 1 action *d'animations plurielles/Eté jeunes*). 6 actions relèvent des catégories pédagogiques (5 actions de *soutien scolaire*, 1 action en *alphabétisation*). Les actions à destination des primo-arrivants sont les parents pauvres du quartier (*1 seule action d'alphabétisation et aucune action de lutte contre la fracture numérique*). **La procédure de sélection des projets du programme quinquennal de cohésion sociale 2011-2015 a tenté de répondre à cette carence.**

A l'échelle du contrat communal, **trois quartiers sont fortement marqués par les catégories pédagogiques**, dans l'ordre d'importance et au prorata des actions desservies : les quartiers **Nord/Noh, Senne et Laeken**. **Un quartier se détache par les catégories socioculturelles : les Marolles**. Les actions *d'accueil socio-juridique* et *accueil de la petite enfance* sont absentes des quartiers **Laeken et Nord/Noh** soit, **la zone Nord du contrat communal**. *L'alphabétisation* doit être renforcée dans le quartier des Marolles. Les actions de *service aux associations* devraient être renforcées dans le contrat communal. L'offre globale des catégories d'actions reste néanmoins équilibrée dans l'ensemble des quartiers d'intervention.

3-4-2 Distribution comparée du volume d'heures par quartier et par typologie de périodicité



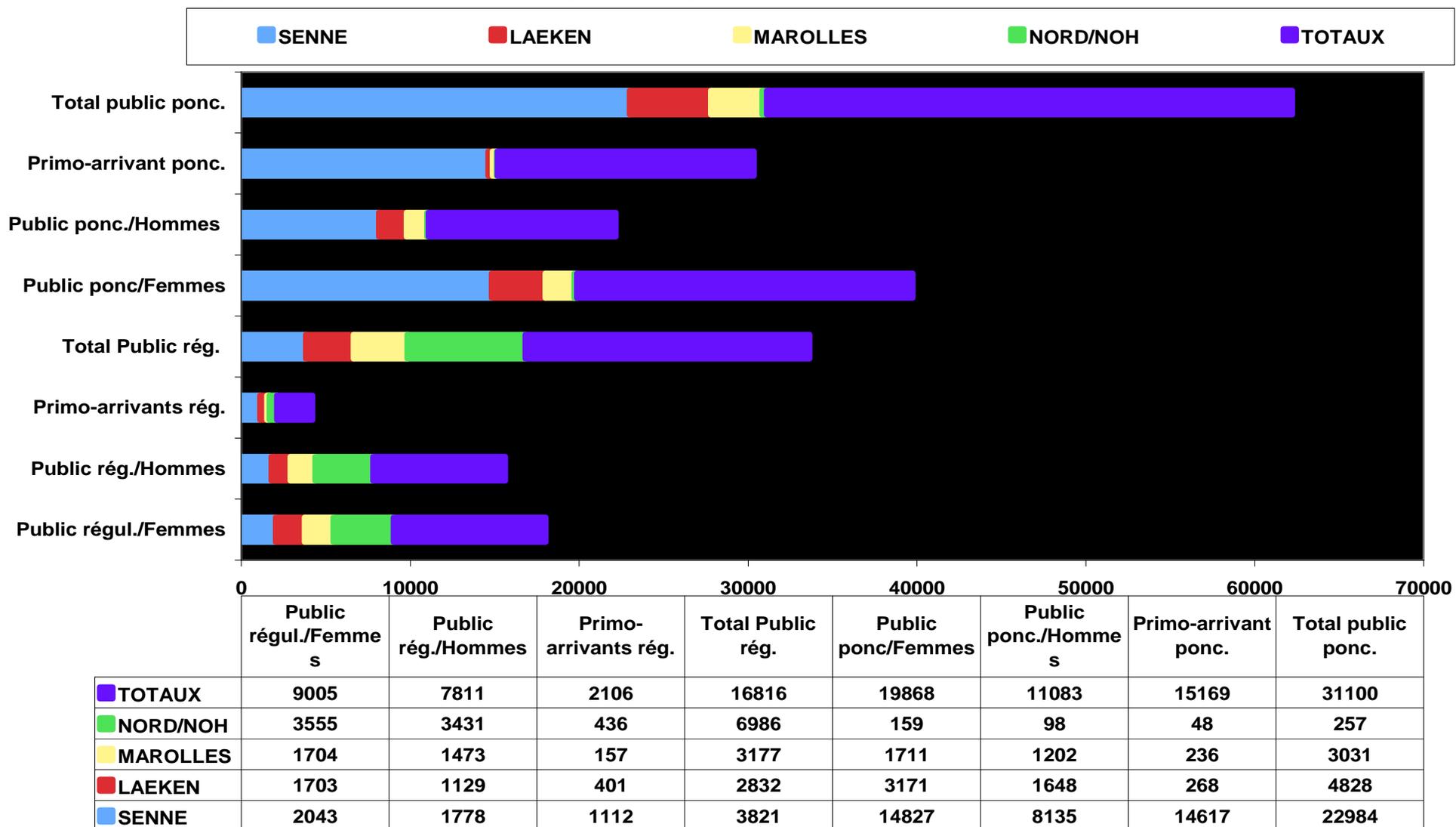
- L'analyse du contrat communal en terme de productivité associative régulière détache le quartier **Senne** des autres périmètres d'intervention de la commune. Avec **23.034** heures d'activités régulières (20.917 en 2009), **ce quartier présente le rendement le plus élevé d'heures d'activités associatives**. Soit, une productivité largement supérieure aux autres périmètres d'intervention de la commune situés à moins de 10.000 heures d'activités hebdomadaires. Les quartiers **Laeken, Nord/Noh et Marolles**, présentent des rendements approximativement similaires avec respectivement, 9820 heures régulières (8066 en 2009) pour *Laeken*, 7.494 heures pour *Nord/Noh* (6.506 en 2009) et 6.752 heures (6.848 en 2009) pour les *Marolles*.

- En terme de **productivité associative ponctuelle**, on peut constater que les quartiers **Senne et Marolles** présentent des volumes importants d'activités ponctuelles avec 2.035 heures d'activités dans le quartier *Senne* et 1926 heures d'activités dans les *Marolles* contre 845 heures d'activités dans les quartiers *Nord/Noh* et 446 heures à *Laeken*. Indéfectiblement, dans l'ensemble des quartiers, le ratio des heures d'activités régulières se détache largement des heures d'activités ponctuelles (5 à 10 fois supérieurs au ratio des heures d'activités ponctuelles).

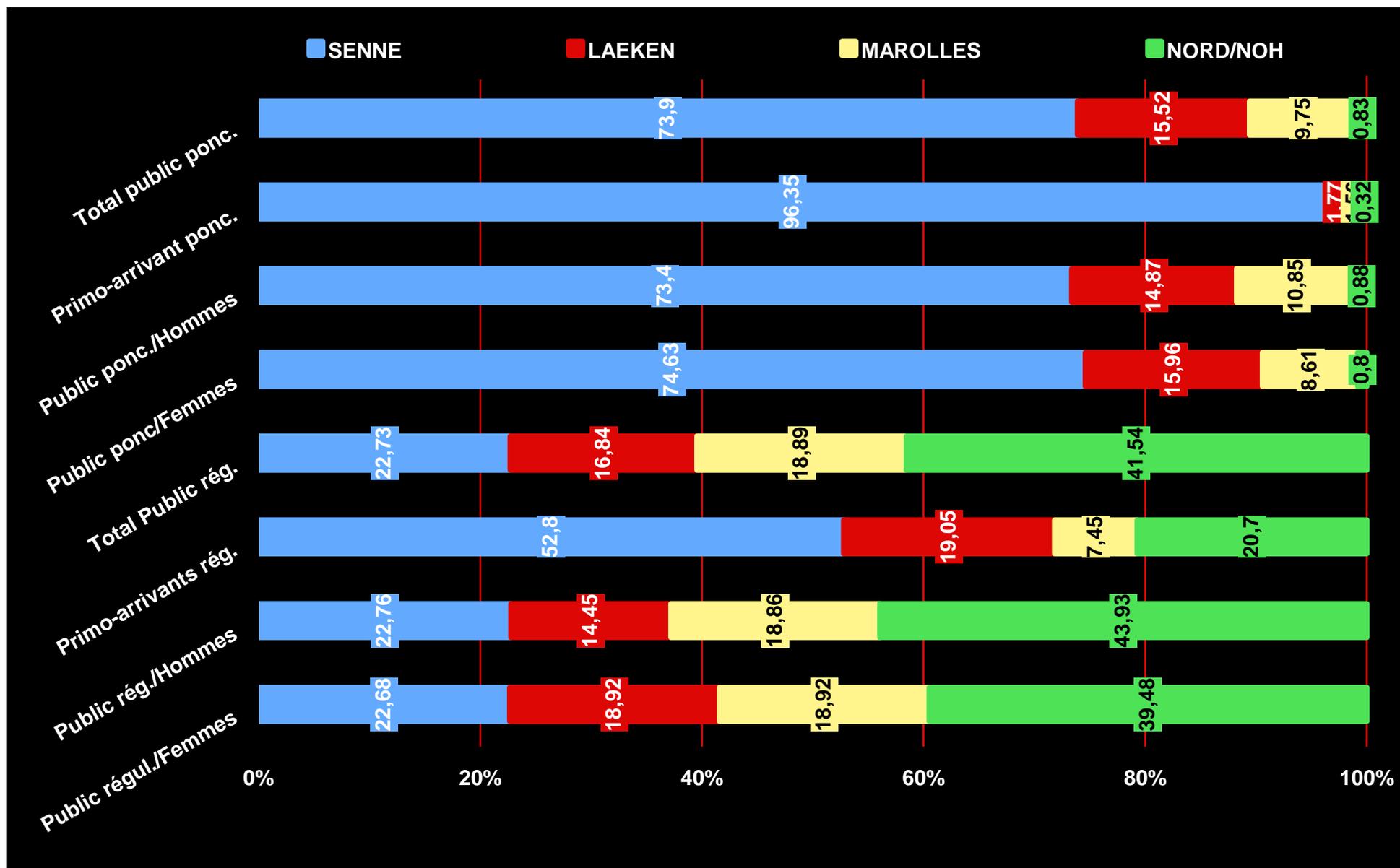
- En terme de **productivité associative saisonnière**, le quartier *Nord/Noh* se détache nettement des autres quartiers avec **2.424** heures d'activités saisonnières contre 954 heures dans le quartier *Senne*, 1.243 heures dans les *Marolles* et 728 heures à *Laeken*. Soulignons par ailleurs, que le quartier *Nord/Noh* offre moins d'actions associatives que les autres périmètres d'interventions communaux (différentiel d'un tiers, voire tableau précédent), que le quartier *Senne* est plus généreusement subsidié en cohésion sociale et qu'une paracommunale offre un volume important d'activités associatives dans le quartier *Nord*.

3-5 Analyse des publics par quartier

3-5-1 Distribution comparée des types de publics par quartier, exprimée en nombres absolus.



3-5-2 Distribution comparée des types de publics par quartier, exprimée en %.



Remarque préalable: en ce qui concerne le volume global du public régulier (16.816 unités) en 2010, il existe un différentiel de 3 unités avec les 16.819 unités présenté dans le tableau 3-3-1 de ce rapport. Cette marge d'erreur (0,017%), s'explique par la ventilation des décimales entre quartier (nombres arrondis).

L'analyse comparée des types de publics par quartier, détache également le quartier **Senne** des autres périmètres d'intervention communaux. Avec un volume global (somme sur public régulier+ somme sur public ponctuel) de **26.805** usagers contre **7.660** usagers à *Laeken*, **6.208** dans les *Marolles* et **7.243** usagers dans les quartiers *Nord/Noh*, **le quartier Senne attire plus de la moitié du volume global d'usagers du contrat communal (50.025)**. Ces données doivent être nuancées **en fonction de la productivité des heures d'activités**. Sachant que les volumes des heures d'activités régulières sont 5 à 10 fois supérieurs dans l'ensemble des quartiers aux volumes des heures d'activités ponctuels, **ce sont bien les volumes des publics réguliers qui reflètent au plus près, le rendement réel du contrat communal.**

L'analyse comparée des publics spécifiques par quartier est dès lors, plus nuancée. Avec **6.986** usagers, ce sont les quartiers *Nord/Noh* qui desservent le plus gros volume du public régulier de la commune contre 3.821 usagers pour le quartier *Senne*, 3.177 usagers dans les *Marolles* et 2.832 usagers à *Laeken*.

Remarque : L'excroissance du public régulier dans le quartier *Nord/Noh* est étroitement liée à l'inclusion du public de *Jeunesse à Bruxelles* dans le public régulier. Or, cette parapublique dessert plus de 5.000 usagers résidant dans l'ensemble du territoire communal et bénéficie de moyens variés.

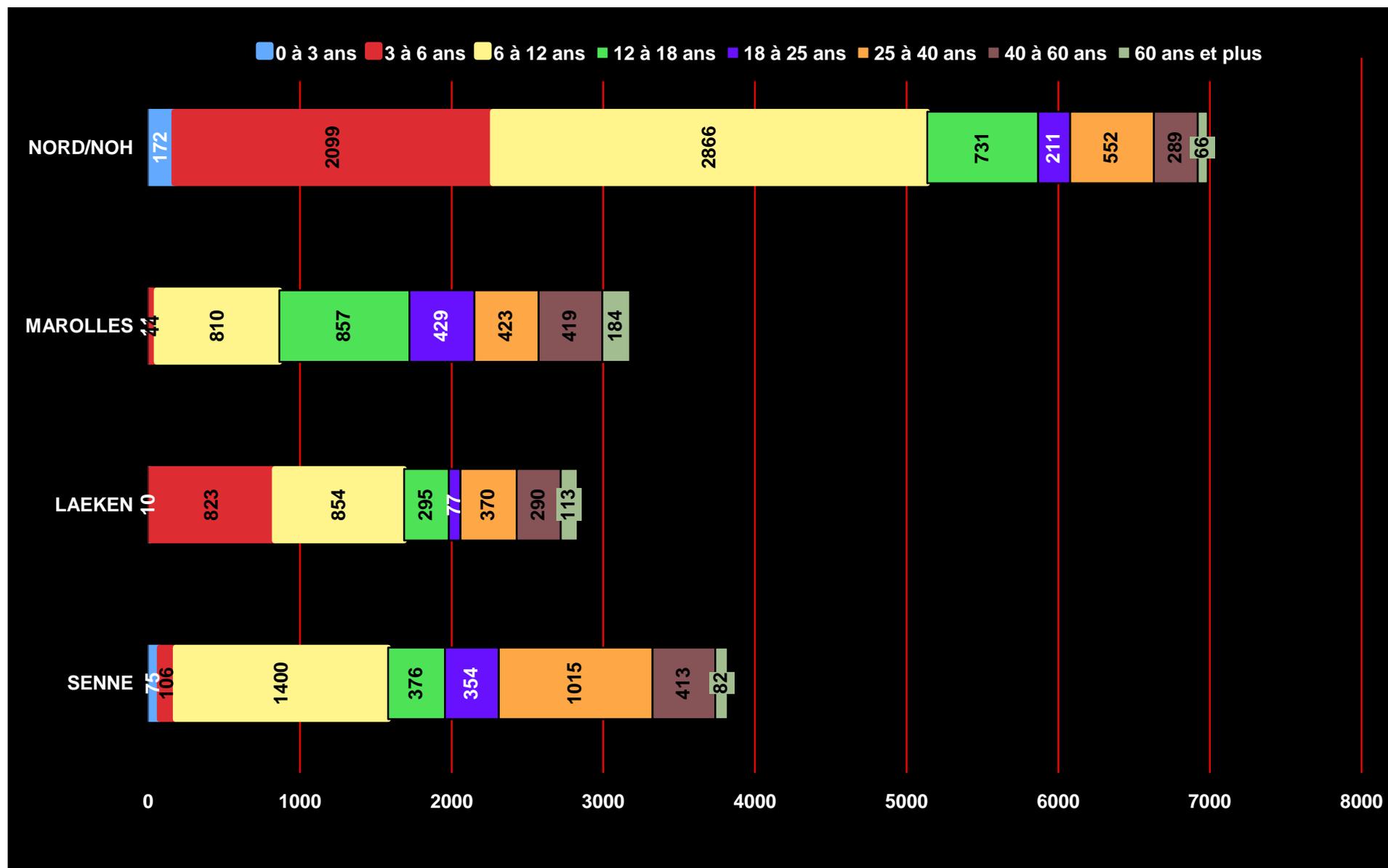
En ce qui concerne le **public ponctuel**, le quartier *Senne* se détache largement des autres quartiers une fois encore. Avec **22.984 usagers ponctuels** contre 4.828 usagers ponctuels à *Laeken*, 3.031 usagers ponctuels dans les *Marolles* et 257 usagers ponctuels dans les quartiers *Nord/Noh*, le quartier *Senne* dessert plus des **deux tiers du public ponctuel** communal.

Remarque : l'excroissance du public ponctuel dans le quartier *Senne* est étroitement liée à la fête de quartier organisée par l'association *Arthis/Maison Belgo-Roumaine*, laquelle, dessert plus de **20.000 usagers ponctuels**.

En ce qui concerne l'analyse comparée des publics primo-arrivants, on constate que le quartier **Senne dessert le plus gros volume de primo-arrivants** du contrat communal. D'une part, avec 1.112 primo-arrivants réguliers contre 436 primo-arrivants réguliers dans les quartiers *Nord/Noh*, 401 primo-arrivants réguliers à *Laeken* et 157 primo-arrivants réguliers dans les *Marolles*, le quartier **Senne dessert plus de 50% des primo-arrivants réguliers** du contrat communal. D'autre part, avec 15.169 primo-arrivants ponctuels contre 268 primo-arrivants ponctuels à *Laeken*, 48 dans les quartiers *Nord/Noh*, 236 dans les *Marolles*, le quartier **Senne dessert plus de 75% des primo-arrivants ponctuels de la commune**. Ces derniers chiffres doivent être relativisés à l'image de l'association regroupant un volume important de primo-arrivants ponctuels dans l'organisation des fêtes de quartier.

En terme d'analyse comparée des publics exprimée en pourcentage et proportionnellement au rendement du quartier, les données détachent les quartiers *Nord/Noh* avec **41,54% de l'effectif régulier global et une excroissance du public régulier hommes** (43,93% contre 39,48%); le quartier *Senne* avec **73,4% de l'effectif ponctuel global** et une majorité de primo-arrivants réguliers (52,8%); *Laeken* est caractérisé par **une excroissance du public régulier femmes** (18,92% contre 14,45% des hommes).

3-5-3 Distribution comparée des publics réguliers par quartier et par classes d'âges, exprimés en pourcentage %.



En ce qui concerne la distribution comparée du public régulier par classes d'âges et **proportionnellement à la distribution des classes d'âges dans le contrat communal**, on constate des **spécificités territoriales**.

- Le quartier *Senne* : les deux classes d'âges les plus représentées dans le quartier sont les **6-12 ans et les 25-40 ans** avec respectivement 1.400 unités et 1.015 unités. **Soit, 63% des effectifs globaux.**

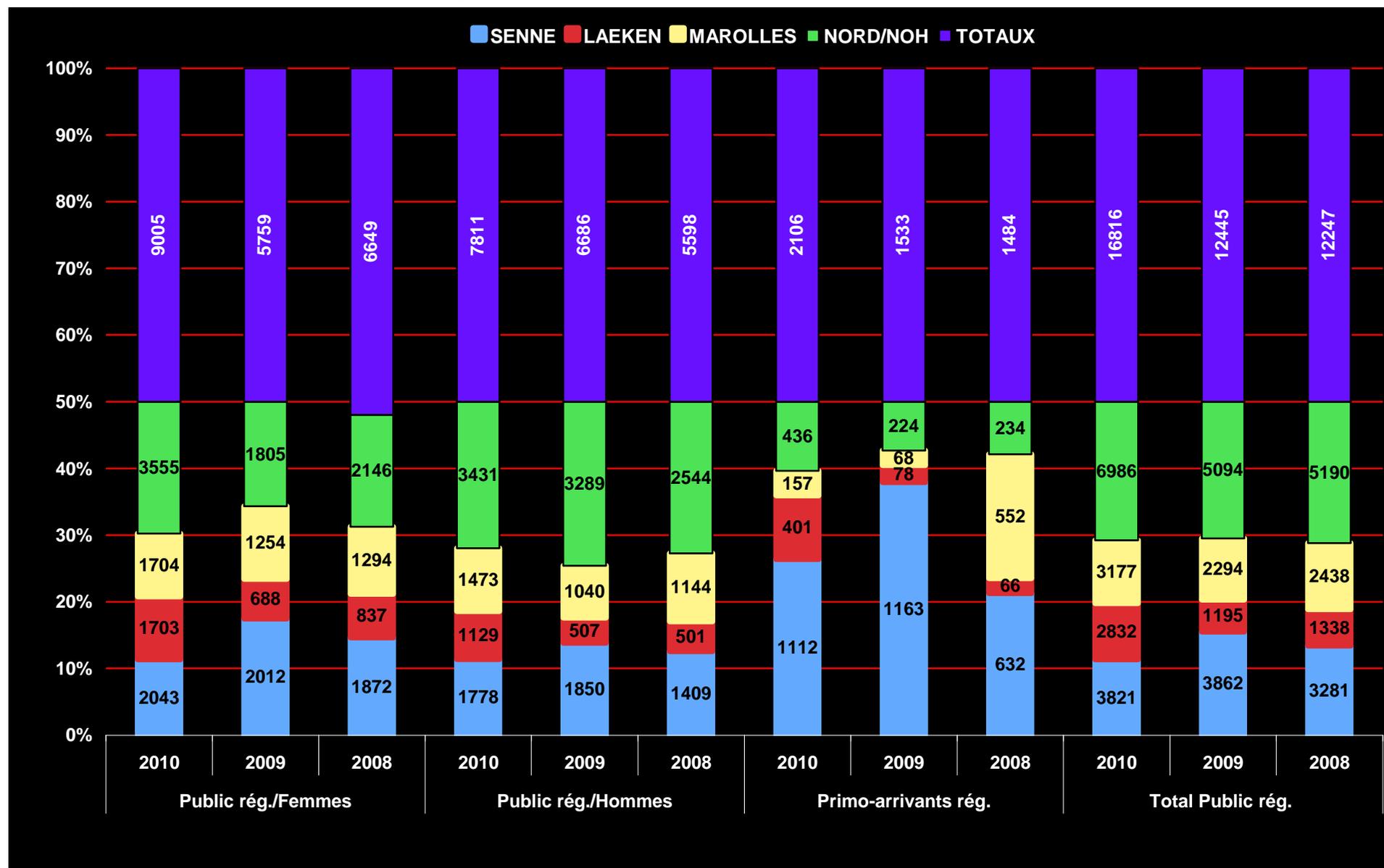
- Le quartier *Laeken* : les trois classes d'âges les plus représentées dans le quartier sont les **3-6 ans, les 6-12 ans et les 25-40 ans** avec respectivement 823 unités, 854 unités et 370 unités. Soit, plus de **72% des effectifs globaux.**

- *Les Marolles* : les deux classes d'âges les plus représentées dans le quartier sont les **6-12 ans et les 12-18 ans** avec respectivement 810 et 857 unités. Soit, **52% des effectifs globaux.**

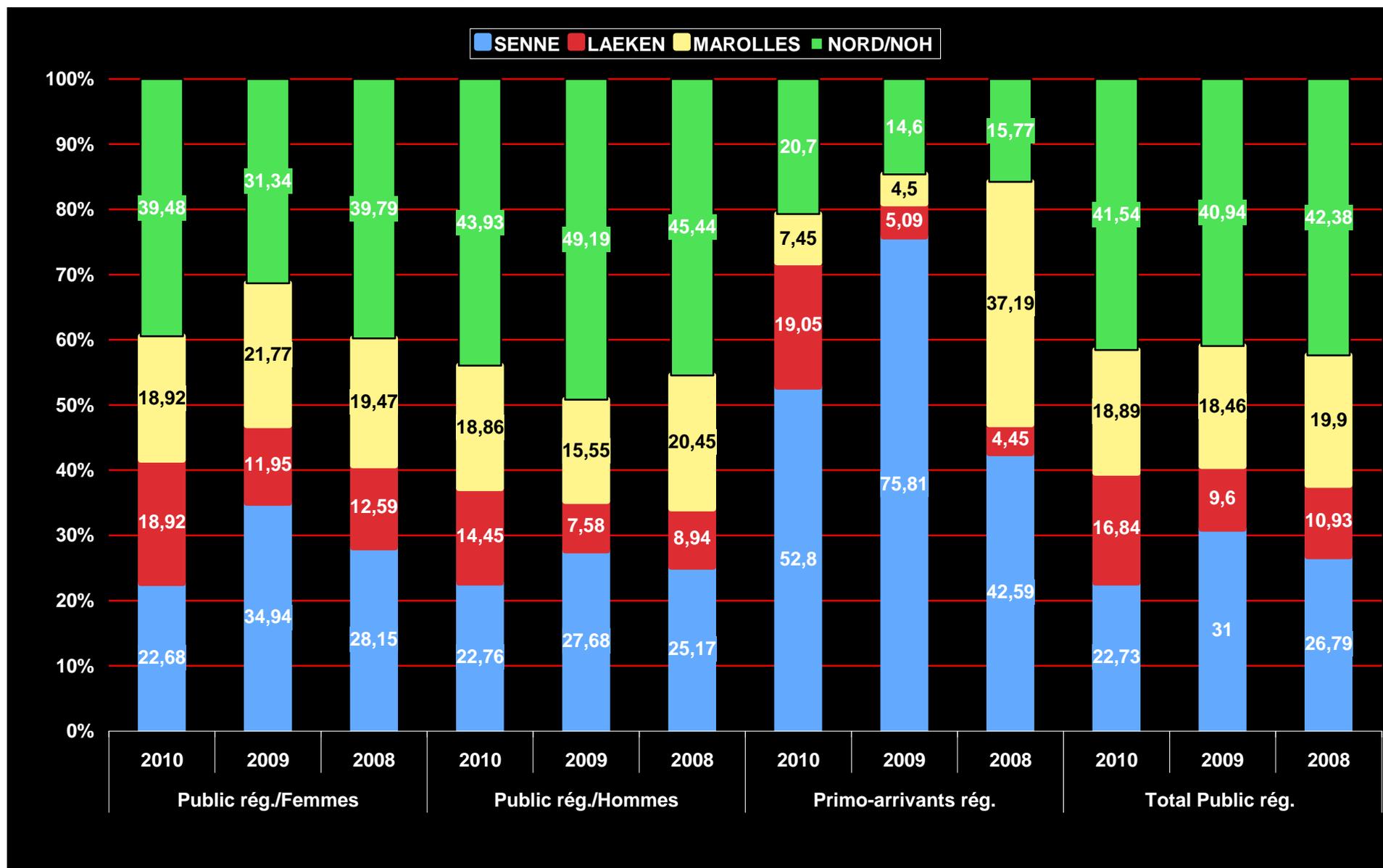
- Le quartier *Nord/Noh* : les deux classes d'âges les plus représentées dans le quartier sont les **6-12 ans et les 3-6 ans** avec respectivement 2.866 et 2.099 unités. Soit, **71% des effectifs globaux.**

On peut conclure de ces chiffres que les quartiers ***Nord/Noh* desservent plus spécifiquement la jeunesse (3-12 ans), *Laeken*, la jeunesse et les adultes (25-60 ans), *les Marolles*, la jeunesse et l'adolescence (6-18 ans) et *Senne* s'oriente autant sur la jeunesse, l'adolescence que les jeunes adultes (25-40 ans).**

3-5-4 Distribution comparée des publics réguliers par quartier, exprimée en nombres absolus (2008-2009-2010).



3-5-5 Distribution comparée des publics réguliers par quartier, exprimée en % (2008-2009-2010).



Public régulier femmes : entre 2008 et 2010, le volume de ce public cible n'a cessé de croître avec une légère décline en 2008. Respectivement, 6.649 femmes en 2008, 5.759 en 2009 et 9.005 en 2010.

L'analyse de la distribution des femmes régulières par quartier est marquée par des variations certaines entre les quartiers et entre les années. Le quartier *Nord/Noh*, passe de 2.146 unités en 2008 à 3.555 unités en 2010, soit une augmentation d'un tiers de l'effectif. Le quartier des *Marolles* voit l'effectif des femmes régulières augmenté de 2008 à 2010. (1.294 à 1.704 unités en 2010). *Laeken* voit son effectif de femmes régulières doublé entre 2008 et 2010 (837 unités à 1703 unités en 2010). Enfin, le quartier *Senne* dessert un public de femmes régulières relativement stable (1.872 unités en 2008 à 2.043 unités en 2010).

Public régulier hommes : entre 2008 et 2010, le volume de ce public n'a cessé de croître. 5.598 hommes réguliers en 2008, 6.686 en 2009 et 7.811 en 2010. Soit, une augmentation proche des 30% en 3 ans.

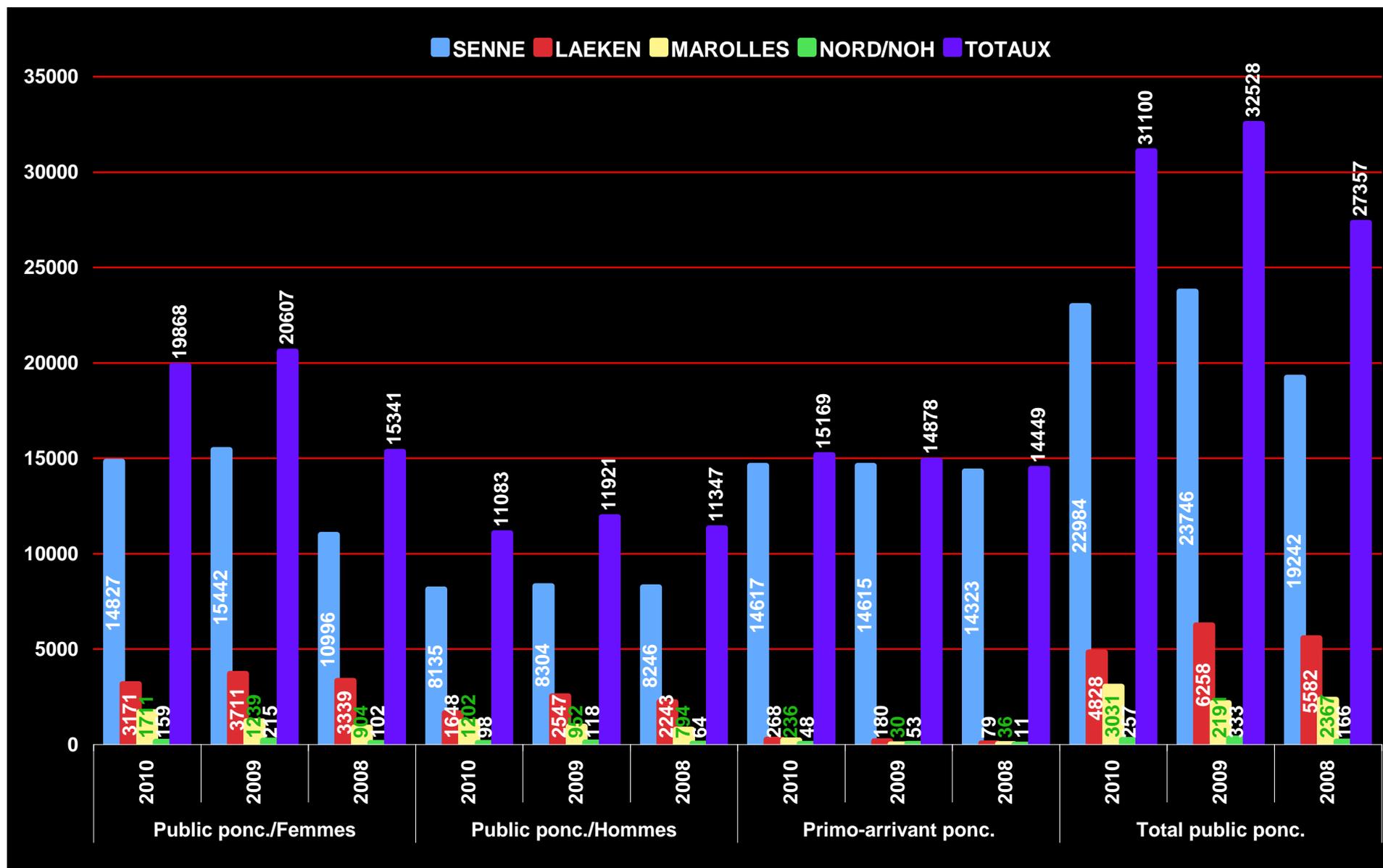
L'analyse de la distribution des hommes réguliers par quartier est marquée par des variations importantes entre les quartiers et entre les années. Le quartier *Nord/Noh* passe de 2.544 hommes réguliers en 2008 à 3.431 unités en 2010. Soit, une augmentation de plus de 30% de cet effectif en 3 ans. Le quartier des *Marolles* est marqué par une augmentation substantielle du public des hommes réguliers (1.144 unités en 2008, 1.040 en 2009 et 1.473 en 2010). Soit, un accroissement proche des 20%. *Laeken*, voit son effectif des hommes réguliers augmenté de 2008 à 2010 (501 unités en 2008 à 1.129 unités en 2010). Soit, une augmentation de plus de 50%. Enfin, le quartier *Senne*, dessert un public des hommes réguliers relativement stable mais en augmentation. Accroissement de 1.409 hommes réguliers en 2008 à 1.778 unités en 2010.

Public primo-arrivants : entre 2008 et 2010, cet effectif n'a cessé de croître (1.500 unités en 2008 et 2009 à 2.106 unités en 2010). Soit, une augmentation de plus 25% entre 2009 et 2010, liée à la campagne de régularisation récente.

L'analyse de la distribution des primo-arrivants par quartier est marquée par une excroissance de ce public dans le quartier *Senne*, desservant plus de 52% des primo-arrivants réguliers du contrat communal en 2010, 75% en 2009 et 42% en 2008. *Laeken* passe de 4% de l'effectif global en 2008 à 19% en 2010. Soit, une augmentation de plus de 15% en trois années. Le quartier des *Marolles*, passe de 37,19% de l'effectif global en 2008 à 7,45% en 2010. Soit, une diminution considérable de ce public dans le quartier. Enfin, les quartiers *Nord/Noh* passent de 15% de l'effectif global en 2008 à 20% en 2010. Soit, une augmentation de 25% de ce public cible dans le quartier. Une double dialectique émerge de ces chiffres. D'une part, une forte augmentation des primo-arrivants dans les quartiers *Senne*, *Laeken*, *Nord/Noh*. D'autre part, une diminution des primo-arrivants réguliers dans les *Marolles* avec une tendance générale de l'augmentation de cet effectif à l'échelle communale.

Public régulier global : entre 2008 et 2010, le public régulier n'a cessé de croître. 12.247 unités en 2008, 12.445 en 2009 et 16.816 unités en 2010. C'est le quartier *Nord/Noh* qui voit la plus nette augmentation de son effectif global (5.190 unités en 2008 à 6.986 unités en 2010). Soit, un accroissement de 20% de son effectif en 3 ans. Cette excroissance s'explique par la ventilation du public de *Jeunesse à Bruxelles* dans le public régulier, desservant à elle seule, plus de 5.000 usagers en 2010. Néanmoins, quand on analyse ces chiffres à l'éclairage des pourcentages, on constate que les quartiers *Nord/Noh*, desservent un public régulier proche des 40% de l'effectif global communal ces trois dernières années. Dès lors, les pourcentages stables démontrent que l'ensemble des quartiers a vu son effectif régulier augmenté entre 2008 et 2010. *Laeken* est le seul quartier qui voit son effectif régulier marquer un net accroissement entre 2008 et 2010 exprimé en pourcentage (10,93 à 16,84%).

3-5-6 Distribution comparée des publics ponctuels par quartier, exprimée en nombres absolus (2008-2009-2010).



3-5-7 Distribution comparée des publics ponctuels par quartier, exprimée en % (2008-2009-2010).



Public ponctuel

Remarques préalables : le volume important d'une action associative repris dans le public régulier en 2008, a été introduit pour plus de cohérence dans les catégories des publics ponctuels. S'agissant d'une fête de quartier regroupant plus de 20.000 participants, il est vraisemblable de considérer ce public comme ponctuel. D'autre part, cette action desservie dans le quartier *Senne*, impacte directement sur l'analyse globale du public à l'échelle communale. Ainsi, le quartier *Senne*, de par cette action seule, dessert plus de 75% du public ponctuel communal.

A l'échelle des quartiers, on peut constater **de 2008 à 2010 une forte stabilité dans les chiffres**

Senne: ce quartier est marqué par **une forte stabilité des données** ces trois dernières années : publics ponctuels femmes et hommes situés entre 70 et 75% de l'effectif global (20 à 22.000 unités). Ce quartier attire le volume le plus important du public ponctuel de la commune dont une majorité de primo-arrivants ponctuels (autour de 14.000 unités).

Laeken : ce quartier est marqué également par **une stabilité des données:** publics ponctuels hommes et femmes constituant 15 à 20% de l'effectif global avec une prédominance des femmes en nombre absolu (plus de 3.000 femmes pour moins de 2.000 hommes). Moins de 2% des primo-arrivants ponctuels de l'effectif global.

Marolles : ce quartier marqué par **la stabilité des données :** 6 à 8% du public ponctuel de l'effectif global avec une prédominance des femmes ponctuelles en nombre absolu (1.700 femmes pour moins de 1.200 hommes) et 0,25 à 1,5% des primo-arrivants de l'effectif global.

Nord : ce quartier attire **moins le public ponctuel** à l'échelle communale. Moins de 1% des publics ponctuels de l'effectif global (tous publics confondus).

3-6 Analyse des variables qualitatives : associations du contrat communal

ASSOCIATIONS	Points forts du quinquennat	Difficultés	Alternatives	Enseignement Et spécificité du projet	Remarques relatives au décret et rapport annuel	Réflexion
Quartier Laeken						
1	<ul style="list-style-type: none"> - actions s'inscrivant dans le long terme, permettant de toucher un large public - succès du projet <i>lire dans les parcs</i> touchant un large public du territoire communal et centré sur la promotion du livre 	<ul style="list-style-type: none"> - aléas météorologiques pour l'action <i>lire dans les parcs</i>, transférant l'action dans les bibliothèques où le grand public en profite moins. - abandon de l'activité <i>Bruxelles plage</i> en cause du bruit, réorientée vers deux autres parcs (Sablon et Neder-Over-Heembeek) - <i>cycle de contes</i> : action moins effective, en cause du repli associatif (chasse-gardée) et difficulté de fidéliser le public. - abandon de cette action au prochain quinquennat - « <i>j'adore lire</i> » : difficulté en écriture et difficulté à toucher les adolescents qui ont peur du regard de l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> - « <i>lire dans les parcs</i> » : travail dans les bibliothèques - <i>cycle des contes</i> : abandon de l'action - « <i>j'adore lire</i> » : insertion d'un atelier d'écriture dans l'action 	néant	<ul style="list-style-type: none"> - regret que le public au sens large ne fasse plus partie intégrante des priorités du décret 	<ul style="list-style-type: none"> - La place du culturel dans le programme d'intégration des nouvelles populations de Bruxelles - projet primo-arrivants orienté sur la difficulté de la langue. - violence quotidienne - évaluation d'un projet
8	<ul style="list-style-type: none"> - mélange des genres, diversité des publics, qualité des projets artistiques - activités exigeantes mises à la portée du plus grand nombre (participation) - le bonus d'une activité créative est difficilement quantifiable mais transforme à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> - travail loin de la routine donc prise de risque renouvelé - travail avec un public loin de la chose culturelle qui demande un volontarisme permanent des travailleurs à l'égard du public et aboutissant sur des succès très variés. 	<ul style="list-style-type: none"> - espace-temps étendus au plus grand nombre (plus de disponibilité) - encourager les initiatives artistiques des jeunes - valorisation des identités multiples 	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche socio-artistique paraît un luxe en cohésion sociale au vu de la pyramide des besoins. Pourtant la logique des résultats n'est pas gage d'un indicateur qualitatif telle que « la transformation des imaginaires » 	<ul style="list-style-type: none"> - décret essentiel dans l'ouverture qu'il offre 	<ul style="list-style-type: none"> - échanges des savoir faire en matière de cohésion sociale

10	<ul style="list-style-type: none"> - progression des usagers tenant compte de leur irrégularité - respect du temps de « digestion » des contenus - usagers en situation de production (logique active face aux outils) - approche de l'écriture dans une dynamique d'auto-socio-construction 	<ul style="list-style-type: none"> - irrégularité du public (informatique) - absence d'un serveur interne (intranet) - peu de contacts entre les groupes alpha et informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - atelier ECLER (voire annexe1), permet de tenir compte des rythmes différenciés des usagers. - projet intranet pour 2011 - « Conseil de tous » tenant compte des revendications des usagers 	- néant	- néant	- néant
14	<ul style="list-style-type: none"> - complémentarité des initiatives en vue de prendre en charge « le scolaire » - aide scolaire prévoyant les remises à niveau - implication des parents - activités intergénérationnelles connexes 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de moyens (financier et locaux) - ventilation des difficultés spécifiques des niveaux scolaires entre les permanents - demande croissante non couverte 	<ul style="list-style-type: none"> - emploi de bénévoles - révision de l'ergonomie du travail - orientation du public vers d'autres services 	<ul style="list-style-type: none"> - approche globale du travail social - implication des parents (pères) et nivellement par le haut - projets culturels à l'initiative des usagers 	néant	<ul style="list-style-type: none"> - devenir associatif - analyse et évolutions des besoins du public cible.
17	<ul style="list-style-type: none"> - usagers sans cesse en croissance - progrès significatif des usagers en français - succès des formations Alpha, Fle, ISP - soutien scolaire effectif en lien avec les 3 acteurs de la relation pédagogique (parents, usagers, écoles) 	<ul style="list-style-type: none"> - grande précarité des usagers - résistance culturelle des usagers face à la mixité de leur groupe - réflexe patriarcal des hommes à l'égard des femmes en formation - manque de structures d'accueil de la petite enfance impactant sur la régularité des usagers - difficultés spécifiques des sans papier 	<ul style="list-style-type: none"> - recrutement d'un personnel qualifié et impliqué - mise en place du forum citoyenneté et formation à la vie pratique 	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation des parents par le biais de la réussite scolaire des enfants - travail social liant les parents et les enfants dans le soutien scolaire 	néant	néant
20	<ul style="list-style-type: none"> - équipe stable et compétente (16 enseignants) - approche individuelle du soutien scolaire, déclinée en trois plans (soutien, médiation, épanouissement) - approche décloisonnée et en lien avec le réseau associatif du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la demande constante ces 5 dernières années - alarmisme des parents face à l'échec scolaire des enfants. Le soutien scolaire devient l'exutoire de cette compulsion tant pour les parents que les écoles - l'accueil des primo-arrivants demande des méthodes spécifiques en soutien scolaire - manque d'infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - critères de sélection lors des inscriptions (indice : difficulté de l'élève) - entretien avec les parents et l'enfant conscientisant les intéressés face à des critères objectifs de l'évaluation, les difficultés réelles des enfants 	néant	<ul style="list-style-type: none"> - feed-back des visites et évaluations faites par la coordination locale 	<ul style="list-style-type: none"> - école de devoirs comme acteur spécifique de la cohésion sociale

			- collaboration avec la Chom'hier (primo-arrivants)			
24	- activités renforçant les liens entre les acteurs éducatifs, les élèves et les parents et réaffiliation des mamans - clarification du rôle de l'école maternelle auprès des parents - projet sonore bénéficiant à l'expression ouverte des mamans dans l'anonymat et créant des réseaux de solidarité chez les mamans par identification des expériences communes - dynamique efficace de la communication et visibilité du projet	- mobiliser les parents - régularité des parents - précarité du public impactant sur le cours de français (Tivoli) - conservatisme des enseignants face aux échanges moins institutionnels avec les parents - enseignants peu preneurs du partenariat avec les parents	- stabilité de l'animatrice (4 ans) créant une relation de confiance - mise en place d'un service d'accueil en classe - direction sensibilisant les enseignants à l'intérêt du partenariat avec les parents	- intervention de différents acteurs de la société civile sur des thématiques centrales pour les parents	néant	néant
29	- création de nouveaux outils pédagogiques au service des associations	- manque de moyens financiers	- repli sur le partenariat et demande de subsides plus ponctuels		- feed-back sur les visites de la coordination	néant
35	- élaboration collective du projet - travail sur des thématiques sensibles - bénévoles formés - référentiel alpha/Fle construit par l'asbl	- préjugés culturels envers les femmes n'adoptant pas l'habitus des habitantes du quartier - irrégularité des usagers en lien direct avec les rôles et la pression sociale - bénévoles pas toujours disponibles rendant difficiles les projets transversaux	- sensibilisation au conditionnement social - la régularité des usagers n'est pas exigée - réunion de coordination mensuelle obligatoire avec les bénévoles	- construction d'un référentiel de compétences en alpha faisant le lien avec les valeurs féministes	- néant	- néant
Quartier Marolles						
5	- visibilité du projet dans le quartier - projet ouvert à la diversité du quartier - projet à sensibilité écologique	- précarité des moyens pour un public précaire - projet intéressant mis à l'écart pour faute de moyens - irrégularité du public, problème linguistique et difficultés d'apprentissage	- recherche de subventions connexes - partenariat sur base d'échanges de service - mise en place de	- projet orienté sur la créativité et l'éducation à la citoyenneté	néant	néant

		- turnover important de l'équipe	réunions évaluatives et de réflexions			
6	<ul style="list-style-type: none"> -capital symbolique croissant de l'association (renommée de plus de 35 ans) - ouverture vers l'extérieur et évènements variés - cours pour les personnes âgées - développement de l'alpha et travail sur l'estime sociale du public - cohérence du travail bénévole par des réunions informelles et la constitution d'un fil rouge entre les différentes activités. - effort en terme de formation du personnel et intervention de personnes ressources externes 	<ul style="list-style-type: none"> - difficulté d'expression, de paupérisation, des apprenants - l'accès à la citoyenneté passe par la maîtrise minimum du langage - irrégularités des usagers - usagers à l'angle mort du travail temporaire, des procédures d'activation et de régularisation - groupe de rencontres de femmes abandonné mais substitué par le <i>Printemps des femmes</i> - conservatisme face aux méthodologies en alpha et difficulté de mobiliser le public dans des projets communautaires - délaissement des sorties par le public - manque de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement social pris en charge par les permanentes arabophones du <i>Caria</i> - responsabilisation des grands enfants, orientation vers des services spécialisés - contrat d'engagement avec les usagers afin de les conscientiser à la régularité - implication plus grande des bénévoles dans les projets de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - la pléthore d'outils pédagogiques en alpha ne répond pas toujours aux spécificités du groupe. Les formateurs créent leur outil spécifique (cd...) - difficulté de communiquer une information plus complexe - projet communautaire désinvesti en faveur des habitudes culturelles et des obligations de subsistance - création de dynamiques coopératives entre les usagers - sensibilisation des usagers à la santé - projet à cheval sur la cohésion sociale et l'éducation permanente, reconnu pour son savoir faire et son bénévolat de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - volonté que les formations <i>Lire et Ecrire</i> des volontaires soient subsidiées. L'<i>APEF</i> prenant en charge certaines formations, le non marchand cohésion sociale pourrait bénéficier aux volontaires plutôt que de le rembourser - les priorités redéfinies en cohésion sociale sont trop orientées vers la préformation (école, travail), or, la cohésion sociale est autre chose. - rapport d'activités : quels sont les normes relatives à l'encodage des données ? (moyenne, public total.. ?) - la difficulté de délimiter l'éducation permanente de la cohésion sociale est laissée à la subjectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - rencontre avec des acteurs d'autres quartiers, villes ou pays pour établir des projets de partenariat - travail sous forme d'ateliers thématiques, échanges d'expériences... - réflexion conjointe à la cohésion sociale et l'éducation permanente
7	<ul style="list-style-type: none"> - capacité à évaluer et à repositionner le projet durant le quinquennat - aide scolaire à l'adresse du secondaire peu présente dans le quartier - camp de remédiation organisée grâce au budget complémentaire en cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - le niveau des élèves en soutien scolaire est bas, ce qui demande une autre approche que celle du soutien scolaire - codes sociaux et problématiques identitaires - remplacement d'un travailleur social reconnu 	<ul style="list-style-type: none"> - suivi individualisé et spécifique des premières et deuxièmes secondaires. - présence obligatoire et rencontres avec les parents 	- néant	- néant	- néant
12	<ul style="list-style-type: none"> - grande capacité d'accueil en soutien scolaire - ouverture sur les habitants du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - désintérêt des jeunes face à leur scolarité - attentes des parents pas toujours compatibles avec le projet associatif 	<ul style="list-style-type: none"> - échanges avec les parents - travail en réseau pour prendre 	<ul style="list-style-type: none"> - ancienneté du projet et approche pluridisciplinaire du travail social 	<ul style="list-style-type: none"> - rapport annuel exhaustif mais présentant des redites (public) - demande de limiter le 	néant

	- accompagnement scolaire ancré dans la durabilité (de 6 à 26 ans) et travail spécifique avec les adolescents	- contacts avec les écoles difficiles - manque de moyens - turnover et instabilité du bénévolat	contact avec les écoles - recherche de bénévoles		rapport annuel et d'utiliser plutôt des questions fermées - la méthode quinquennale de reconnaissance des projets est un bienfait	
	- transmission de valeurs aux publics variés (tolérance)	- instabilité des bénévoles et des demandeurs d'emploi - irrégularité des usagers	- communication plus formalisée et travail sur les disponibilités des demandeurs d'emploi	- néant	- demande de prise en charge de la petite enfance par des moyens financés par la cohésion sociale	- réflexion sur les besoins spécifiques par quartier
18	- projet dynamique malgré la perte de vitesse des participants - dynamique d'émancipation en cours chez les participants - revalorisation de l'estime personnelle - groupe hommes : capacité à intégrer la diversité du quartier, à l'autonomie et à s'autogérer (lieutenant) - remise en question continue du travail associatif - travail de reliaison entre famille, <i>espace jeux</i> et <i>One</i> - travail de prévention des troubles familiaux	- ajustement régulier du travail entre personnel et participants - réflexe conformiste des usagers face à leur mise en participation - arbitrage entre prudence et initiative dans la dynamique de co-construction des projets - surcharge de travail sur le terrain détricotant la réflexion - groupe hommes : le public le plus fragilisé reste peu accessible - difficultés professionnelles en conséquence d'une grande implication des habitants - projet à la merci des changements des partenariats locaux - manque d'effectifs pour « <i>l'espace jeu</i> » au CPAS	- formalisation des procédures - mise en place d'une supervision d'équipe - emploi de la « fiche action » et « fiche projet » et questionnaire pour évaluer l'activité, les besoins et la réflexion - travail sur la souplesse du cadre « groupe hommes »	- rôle d'accompagnateur que peuvent endosser les usagers - participation à différents réseaux associatifs - initiatives capables de se propager dans d'autres institutions (<i>tous à vélo</i>) - décentrage des projets à l'égard de la logique institutionnelle pour favoriser le travail en réseau	-néant	-thèmes proposés par le cracs
19	- bonne inclusion du projet dans le quartier touchant un public large - actions communes aux acteurs associatifs du quartier : « <i>Marolles ma diversité</i> » - soutien scolaire individualisé respectant les rythmes scolaires des usagers - approche méthodologique du soutien scolaire - axe transversal au soutien scolaire : accès à la culture	- difficulté pour les jeunes de s'ancrer dans le long terme - le travail en partenariat est laborieux	- réflexion collective et continue sur la manière d'aborder les différentes spécificités du quartier	- approche communautaire du projet de cohésion sociale (en lien avec d'autres partenaires associatifs du quartier) - rôle de l'association dans le quartier. - locomotive dans le quartier, fiable, actif et créative	- néant	- néant
28	- accueil des primo-arrivants en septembre accordant un point	- consolider le partenariat sur un projet à long terme	- mise en place d'une action	- travail social individualisé et collectif	néant	néant

	d'ancrage à ce public - la petite taille des groupes est avantageuse aux liens privilégiés - partenariat riche avec les associations		commune dès le début du projet (expo)			
Quartier Nord + NOH						
4	<ul style="list-style-type: none"> - usage du français comme outil d'émancipation - interculturalité du projet (43 nationalités dont des ethnies en rivalité) - approche développant la solidarité communautaire - mixités du genre et des âges effectives - transmission de valeurs universalistes et citoyennes - sorties permettant le décroisement du public - présence d'un service social - pédagogies actives et créatives dans les ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> - influence des milieux intégristes, nationalistes et politiques impérialistes sur le public sans réaction forte de la part du politique - grande précarité du public à la confrontation d'une société à double vitesse. - politique délibérément restrictive à l'égard des demandeurs d'asile plongeant ce public dans des attentes et modes de vie indignes - politique proactive à l'égard des demandeurs d'emploi développant des attitudes conformistes - passivité des décideurs politiques à l'égard de ces questions 	<ul style="list-style-type: none"> - dialogue permanent, information, sensibilisation à l'égard des exclus et des représentants politiques - thèmes associatifs en lien avec la vie quotidienne du public (institutionnelle, écologique...) - sensibilisation à la trajectoire biographique des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - l'approche du projet associatif est bénéfique en terme de dynamique de mixité sociale, fragilisée par une démocratie pas toujours effective - la lutte pour les droits de l'homme est un combat quotidien - comportement de banalité face à l'exclusion - l'association consacre un temps à l'évaluation des actions par le public - conseil d'administration représentatif des usagers - association fondée par des militants <i>des droits humains</i> toujours vigilants à l'égard de l'ingérence impérialiste dans les milieux populaires - actions desservant un public large 	<ul style="list-style-type: none"> - rapport annuel : questions trop ciblées. L'expression libre à partir d'un texte donnerait plus de place à la pratique de l'association - décret : la concertation locale est l'organe légitime de cette prérogative 	<ul style="list-style-type: none"> - régression de la démocratie - pauvreté, exclusion, solutions concrètes ? - cohésion sociale est-elle possible sans les droits fondamentaux ?
23	<ul style="list-style-type: none"> - dispositif touchant un large public du territoire communal de manière harmonieuse et avec pédagogie - travail d'envergure de préparations d'activités (3 mois) avec centralisation et travail spécifique par quartier - logistique efficace et efficiente vis-à-vis des moyens de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - présence de tensions et peu d'échanges entre les jeunes - réflexe consumériste face aux animations - espaces des activités pas toujours neutres - infrastructures scolaires nécessitant des travaux impactant sur la répartition spatiale 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de jeux interactifs - infrastructure : plus grande collaboration avec les services de la Ville de Bruxelles - mise en place du centre <i>Elisabeth</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - projet garant d'une mixité harmonieuse - places disponibles aux enfants issus d'institutions de la Jeunesse 	- néant	- néant

	<ul style="list-style-type: none"> - achat de matériel pédagogique réutilisable - mixité harmonieuse du public - volume public (+ 5.000 usagers) - diversité des activités - prix démocratiques - infrastructures desservant l'ensemble du territoire communal - qualité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> harmonieuse des activités - difficulté de recruter du personnel certifié - l'absence des pré-inscriptions aux activités nécessite des réajustements quotidiens 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Carter</i> (formation continuée d'animateurs) - effort en terme d'ergonomie du travail 			
24	<ul style="list-style-type: none"> - prise en charge globale du jeune - effort considérable envers les actions de soutien scolaire - actions bénéficiant des analyses de terrain et d'une démarche citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail sur le terrain débordant sur les prérogatives administratives - attitudes passives face aux activités 	<ul style="list-style-type: none"> - implication des jeunes dans le projet (petits boulots) - création d'espace de dialogue (conseil des jeunes...) 	<ul style="list-style-type: none"> - constance dans les chiffres, mixité sociale, culturelle et de genre, effectives - veiller à mieux organiser le calendrier des activités 	- néant	- néant
27	<ul style="list-style-type: none"> - monopole des activités à l'adresse des adolescents dans le quartier - espace de médiation de conflits dans le quartier - lutte contre le décrochage scolaire des plus de 15 ans - nouvelle pédagogie et nouvelle équipe orientées sur la pratique du terrain - nouveaux locaux plus respectueux des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - climat d'insécurité permanent dans le quartier - mixité ethnique et de genre pas encore acquises - détérioration des liens avec le partenariat en conséquence des attentes importantes quant au rôle de la structure perçue comme « <i>un centre d'accueil pour délinquants</i> » et utilisée en fonction d'extincteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement de l'accueil quotidien de la structure - création d'organes consultatifs - partenariat avec la maison des enfants pour assurer la continuité des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - travail social sur le terrain en relation avec les parents 	- néant	- néant
31	<ul style="list-style-type: none"> - expérience reconnue en terme d'accueil des primo-arrivants et de soutien scolaire - bonne situation géographique 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation méticuleuse des moyens disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - formation de groupes d'apprentissage tous les deux mois, permettant la prise en charge effective des flux de primo-arrivants 	- néant	- ouverture à une réflexion globale
32	<ul style="list-style-type: none"> - complémentarité des actions de l'association (maison médicale, alpha, enfance) - ancienneté de l'association - équipe dynamique et motivée - utilisation de la pédagogie institutionnelle - halte-garderie au sein de l'asbl 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de place - manque de moyens - grosses difficultés d'apprentissage des enfants du quartier renforcées par la précarité - irrégularité du public alpha - la mixité de genre fait fuir une partie du public de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - recrutement de bénévoles - recherche d'un nouveau bâtiment - contact récurrent avec les parents - mise en place d'un conseil des 	<ul style="list-style-type: none"> - développement du travail en sous-groupe en vue de valoriser l'estime sociale du public - certaines difficultés restent insurmontables 	<ul style="list-style-type: none"> - rapport annuel : répétitif mais intéressant pour une mise au point des activités - rapport annuel : séparation des publics pas toujours concomitante de la réalité pratique 	- néant

		<ul style="list-style-type: none"> - peu de pratique du français en dehors des cours - difficultés tributaires d'apprentissages du langage <i>boiteux</i> - la constitution de groupes de niveaux regroupe le public le plus précaire dans la mise à l'écart des pratiques du langage - quartier peu hétérogène 	enfants			
Quartier Senne						
3	<ul style="list-style-type: none"> -Travail social large, bénéficiant à l'ensemble de la population du quartier <i>Senne</i> (enfants, adultes, primo-arrivants) - activités éducatives et citoyennes complémentaires, accompagnées d'une éducation à la citoyenneté - alpha/Fle reconnus dans le quartier et par <i>Lire et Ecrire</i> (méthodologie et pédagogie de qualité) - ancienneté de l'association dans le quartier - expertise en numérique, activités multimédias et formations proposées au public - résultat du soutien scolaire probant en terme de renforcement du lien familial - progrès significatif en alpha - relience sociale entre les habitants - travail spécifique avec les femmes du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - surcharge de travail du coordinateur et manque de moyens - besoin de personnel - besoin d'un assistant social - manque de matériel pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - séance de sensibilisation citoyenne avec les animateurs - développement d'activités de lien social (verre de l'amitié) - recherche de soutien partenarial - contacts avec Lire et Ecrire - limitation de certaines activités 	<ul style="list-style-type: none"> - équipe issue des flux migratoires, ce qui crée de la proximité avec le public local - travail éducatif global en direction des familles et des enfants 	néant	<ul style="list-style-type: none"> - approche globale de la cohésion sociale en dehors de la territorialisation, exploitant l'interville et l'échange d'expériences - jumelage des projets entre quartiers aisés et précaires - renforcement du partenariat entre associations néerlandophones et francophones
9	<ul style="list-style-type: none"> -capacité d'accueil -souplesse à l'égard du service aux associations (espace) 	<ul style="list-style-type: none"> - difficulté à consolider des partenariats durables - difficulté à opérer dans une logique décrétable <i>normée</i> dans une approche qui se veut universaliste alors que l'association doit coordonner des groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - plus d'engagement envers les partenaires locaux - développement des actions de soutien scolaire 	-néant	-néant	-néant
11	<ul style="list-style-type: none"> - travail permettant de rester en contact avec le terrain, en contact 	<ul style="list-style-type: none"> - montant insuffisant de l'enveloppe budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'alternative au manque de 	<ul style="list-style-type: none"> - resserrement régional du service 	- cohérent	<ul style="list-style-type: none"> - éthique professionnelle

	avec les associations - bonne appréciation des besoins évoluant sur le terrain - travail en toile avec de nombreux opérateurs sociaux à la recherche d'interprétariat social		moyens	d'interprétariat social depuis la fondation de <i>Sétis</i> (au détriment du <i>Ciré</i> : approche nationale)		relative à la collaboration professionnelle des travailleurs sociaux et communaux
13	- collaboration efficace entre écoles, inspection et animateurs - partenariat avec la scientothèque de l' <i>ULB</i> - mise en place de la semaine des ateliers présentant les productions des élèves	- recrutement d'un personnel compétent - ciblage des enfants les plus déficitaires	- collaboration avec le département de l'instruction publique - augmentation des activités : 3 ateliers artistiques complémentaires. - meilleure coordination avec l'inspection de l'enseignement fondamental	- ateliers de la réussite se différencient du soutien scolaire par la capacité de remettre en confiance et de réhabiliter la langue	-néant	- néant
15	- bien implanté dans le quartier et reconnaissance des habitants - suivi effectif des enfants et des parents - collaboration avec les écoles du quartier - équipe pluridisciplinaire - mixités culturelle et de genre - matériel pédagogique disponible	- manque de moyens financiers - gestion du risque	- collaborations externes accrues - réunions d'équipe récurrentes et formalisées - recherche de financement	- équipe de bénévoles passionnée et qualifiée - ouverture le dimanche après-midi	- prendre garde à l'éparpillement du subside. - donner aux associations suffisamment de moyens	néant
19	- équipe de bénévoles stable - augmentation systématique des groupes et d'heures d'apprentissage - encadrement pédagogique et équipe de qualité - petite structure permettant une approche de proximité du travail social	- irrégularité des apprenantes en réponse à leurs obligations familiales - comportement tributaire des obligations relatives aux institutions activant les comportements proactifs (Cpas) - volontaires engagés à court terme et parfois absents - manque de moyens financiers	- gestion formalisée des présences - attestation délivrée après 1 mois de cours - charte conclue avec les volontaires (heures de cours minimales) - appel aux dons privés	- néant	- néant	- néant
21	- lieu ouvert aux spécificités du public - lieu de socialisation pour enfants, la langue n'est pas un obstacle à l'accueil des parents	- lourdeurs administratives - incertitude des subsides - irrégularité du public - demande du public non résorbée	- 3 places supplémentaires pour les enfants et 1/2 temps en plus	- insertion socioprofessionnelle des adultes en offrant une possibilité d'accueil à	- néant	- néant

			- supervision de l'équipe régulière	leurs enfants		
22	<ul style="list-style-type: none"> - alphabétisation de qualité - mise en place d'un travail de rue dans le quartier Senne à l'écoute des jeunes - travail artistique aboutissant sur une production (cd, ouvrages..) - travail spécifique avec la population marginalisée 	<ul style="list-style-type: none"> - vandalisme du local accueillant les jeunes en médiation scolaire - retard d'accès à l'espace informatique suite aux carences de certains partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - en partenariat avec le CPAS, 10 jeunes à l'origine de la fermeture du local seront engagés pour restaurer le lieu des activités - dialogue avec le centre communautaire pour rendre l'espace numérique accessible aux heures prévues 	<ul style="list-style-type: none"> - travail articulé autour de deux pôles : créativité et maison de jeunes. Cette dernière est tributaire des incivilités des jeunes du quartier ce qui rend les projets moins aboutis - projet dépassant le cadre de la cohésion sociale puisqu'il vise les jeunes les plus difficiles 	néant	néant
30	<ul style="list-style-type: none"> - projet à finalité pédagogique au détriment d'activités consuméristes - travail en lien étroit avec les écoles et les parents - travail resté cohérent malgré turnover important - bénévoles du quartier chevronnés 	<ul style="list-style-type: none"> - désillusion face aux utopies - vacataires pas toujours à la hauteur des attentes - manque de bénévoles - incivilités et climat d'insécurité dans le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - appel large aux vacataires, supervision et présentation de ces derniers aux habitants du quartier - accueil des « casseurs » dans le projet : espace numérique 	- néant	- néant	<ul style="list-style-type: none"> - avenir de l'aide scolaire - soutien à l'éveil scolaire versus remédiation des lacunes
35	<ul style="list-style-type: none"> - activités touchant un public de tout âge - situation géographique de l'association (ancrage local des primo-arrivants) - complémentarité des activités de plusieurs associations sur un même lieu - personnel compétent et militant 	<ul style="list-style-type: none"> - climat d'insécurité à la marge de l'exclusion des sans papier avec intrusion dangereuse sur le lieu des activités (individu armé et drogué) - manque de moyens stables 	<ul style="list-style-type: none"> - recherche d'un lieu plus sécurisé - organisation ergonomique du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - travail social à l'adresse des familles dans leur globalité 	néant	<ul style="list-style-type: none"> - emploi dans l'associatif
34	<ul style="list-style-type: none"> - projet centré sur le travail scolaire et parascolaire - développement du pôle médiation 	<ul style="list-style-type: none"> - régularité des rencontres parents-EDD (agenda peu conciliable) 	<ul style="list-style-type: none"> - organiser au moins une rencontre annuelle rassemblant l'ensemble des acteurs éducatifs 		- néant	- néant

3-6-1 Catégories des points forts

Catégories des points forts	LAEKEN	MAROLLES	NORD/NOH	SENNE	TOTAUX
1-Travail social bénéficiant à un public spécifique, expertise	1	2	1	10	14
2- Insertion socioprofessionnelle	1	1	0	0	2
3- Mobilité d'action	0	0	0	1	1
4- Attentions particulières sur le climat et la problématique du quartier	2	1	0	2	5
5- Participation des parents- travail social communautaire- responsabilisation, complémentarité des actions	7	4	3	5	19
6- Service d'information, visibilité du projet	1	1	0	3	5
7- Mixités sociale et culturelle	1	2	2	0	5
8- Reconnaissance et confiance des habitants du quartier	0	1	0	1	2
9- qualité pédagogique- adaptabilité- soutien éducatif efficient- pluridisciplinarité	10	6	3	11	30
10- Rôle facilitateur pour l'intégration du public	2	1	0	3	6
11- Epanouissement, autonomie et valorisation	0	10	1	2	13
12- Partenariat et bénévolat efficient	1	1	0	5	7
13- Ancienneté et bonne situation géographique	0	2	1	3	6
14- Travail à long terme	2	0	0	0	2
15- Travail social individuel	1	0	1	0	2
16- Publication, production artistique	1	0	0	2	3
17- Volume et diversité du public touché	2	0	0	2	4
18- Qualité des infrastructures	0	1	0	3	4
19- Diversité des moyens	1	1	0	0	2
20- personnel qualifié/ stabilité de l'équipe/ergonomie	1	0	1	5	7
21- Travail social de proximité	0	0	0	1	1
22- Vision et impact sur la globalité du quartier	0	0	0	2	2
23- Personnel en formation, suivi des volontaires	0	2	1	0	3
24- Progression visible dans la langue d'accueil	1	0	0	2	3
25- Renforcement de la cohésion familiale	2	2	0	1	5
26- Projet tenant compte de l'irrégularité du public ou du turnover du personnel	1	0	0	1	2
27- Sensibilité écologique, recyclage du matériel pédagogique	0	1	0	1	1

3-6-2 Catégories des points faibles

	LAEKEN	MAROLLES	NORD/NOH	SENNE	TOTAL
Catégories des points faibles					
1- Manque de personnel et de moyens financiers	3	5	1	10	19
2- Manque de matériel pédagogique, d'espace ou d'organisation	3	0	1	4	8
3- Déficience d'information et de communication	1	0	0	0	1
4- Compétences et qualifications du personnel	4	2	0	3	9
5- Ciblage et analyse des besoins spécifiques	0	1	0	0	1
6- Irrégularité et absentéisme du public	0	3	1	3	7
7- Horaires et difficultés pédagogiques	2	1	2	2	7
8- Logique d'activation en place d'une logique d'apprentissage	0	1	1	0	2
9- Demande croissante non résorbée	2	0	1	1	4
10- Lourdeur administrative	0	0	0	1	1
11- Confrontation des identités locales	1	0	1	0	2
12- Apathie et résistance au changement, précarité du public	8	7	3	2	20
13- Travail à court terme	0	2	0	1	3
14- Conditions de travail pénibles	0	1	0	0	1
15- Climat du quartier/insécurité des lieux	0	3	2	5	10
16- Public présentant une problématique indépassable	2	0	3	1	6
17- Victimisation/ alarmisme des usagers	1	0	0	0	1
18- bénévoles déficients	1	2	0	0	3
19- Inadéquation du projet pédagogique aux attentes du public et inverse	0	3	0	0	3
20- révision du projet en conséquence d'obstacles émergents	2	1	0	0	3
21- partenariat déficient, repli du partenariat associatif ou des professionnels	3	3	0	3	9
22- absence du politique sur des questions essentielles	0	0	1	0	1
23- Inadéquation du décret à la pratique du terrain	0	0	0	1	1

3-6-3 Enseignements

En terme d'enseignement, on peut classer schématiquement les constats des responsables associatifs en 3 catégories.

a- Les enseignements se rapportant au public associatif

- implication des parents dans les projets
- il existe des projets associatifs à l'initiative des usagers
- valorisation des parents par le biais de la réussite scolaire de leurs enfants
- renforcer le rôle d'accompagnateur que peuvent endosser certains usagers
- difficulté à communiquer des savoirs plus élaborés
- création de dynamiques coopératives entre les usagers
- sensibilisation des usagers à la thématique de la santé
- meilleure insertion socioprofessionnelle des usagers par l'offre d'une garderie à l'adresse des enfants
- jeunesse accompagnant les incivilités, ce qui impacte sur les projets des maisons de jeunes (projets moins aboutis)

b- Les enseignements se rapportant aux professionnels de l'associatif

- renforcement du réseau associatif
- initiatives capables de se propager dans d'autres associations
- projet à cheval sur la cohésion sociale et l'éducation permanente
- conseil d'administration représentatif des usagers
- professionnels vigilent à l'égard de l'ingérence impérialiste relative à l'intégration des usagers
- équipe issue des flux migratoires impactant sur la proximité des usagers
- resserrement institutionnel de l'interprétariat social partant d'une logique nationale vers une logique régionale
- disponibilité les week-ends
- places disponibles aux enfants bénéficiant de mesures institutionnelles ou de protection de la jeunesse
- mise en place de tarifs sociaux
- l'insertion des primo-arrivants appelle la formation continuée

c- Les enseignements de types structurel ou conjoncturel

- projet communautaire désinvesti en faveur des habitudes culturelles et des obligations de subsistance
- les projets orientés vers la mixité sociale souffrent d'une carence des droits démocratiques
- nécessité de militer pour les droits de l'homme
- comportement de banalité face à l'exclusion
- certaines difficultés restent insurmontables

d- Les enseignements de type pédagogique

- la cohésion sociale est le fruit d'une approche globale du travail social et ne peut être isolé dans une action singulière
- le travail socio-artistique est difficilement quantifiable et n'entre pas dans une logique du résultat. Il réclame des indicateurs qualitatifs
- implication des acteurs de la société civile sur les thématiques centrales pour les parents
- construction d'un référentiel de compétences en alpha en lien avec les valeurs féministes
- intérêt à décentrer les projets de la logique institutionnelle pour renforcer le travail en réseau

- la pléthore d'outils pédagogiques en alpha ne répond pas toujours aux spécificités du groupe d'apprentissage. Certains formateurs créent leur propre outil.
- l'association consacre du temps à l'évaluation du projet par les usagers
- développement du travail en sous groupe afin de valoriser les usagers
- les projets orientés vers la jeunesse en difficulté dépassent les objectifs de la cohésion sociale
- les ateliers de la réussite se démarquent du soutien scolaire par la capacité de réhabiliter la langue
- capacité de développer des méthodes pédagogiques adaptées à l'irrégularité des publics (*Ecler*)

3-6-4 Remarques relatives au fonctionnement général du décret et au rapport annuel

Peu d'associations ont fait part de leurs remarques concernant le fonctionnement du décret et le rapport annuel. Succinctement, les remarques relèvent :

a- rapport annuel :

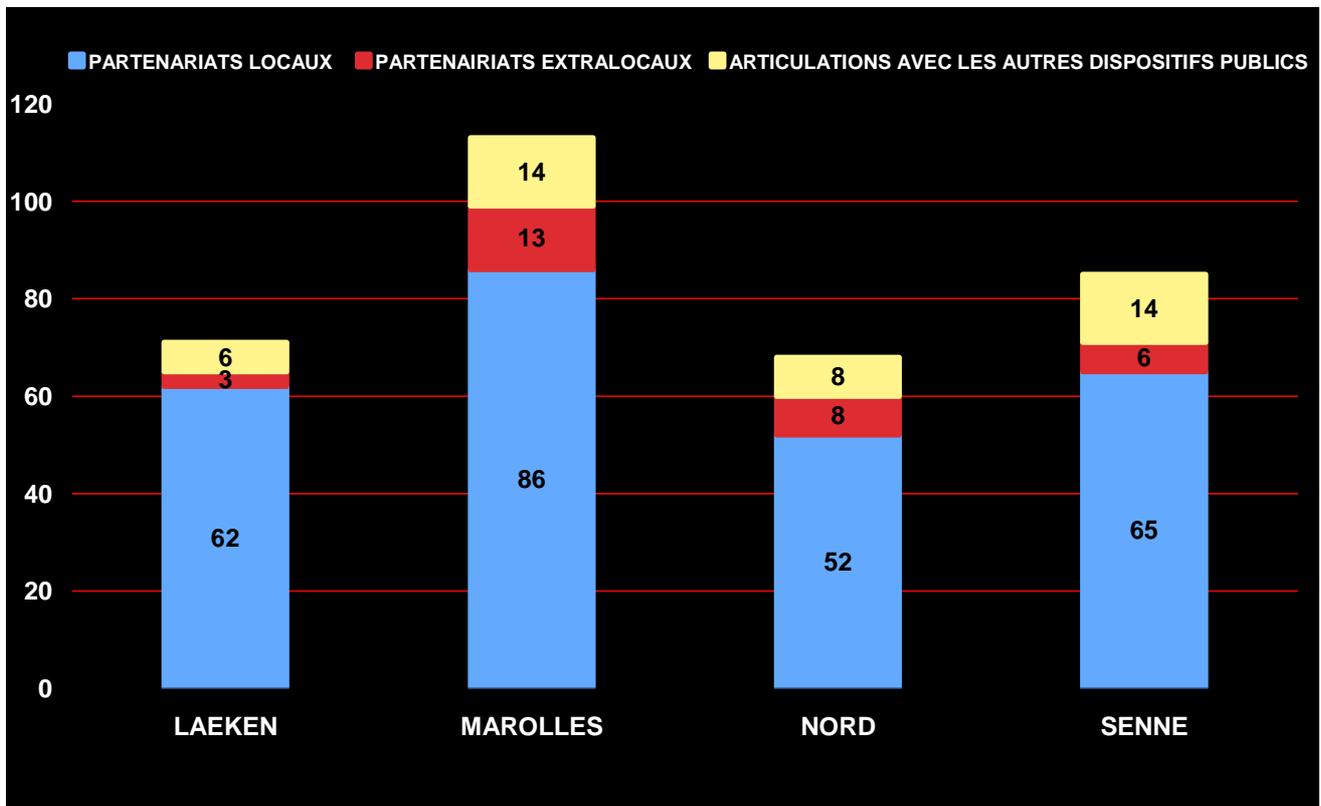
- l'utilité de transmettre un feed-back des visites organisées par les autorités compétentes
- la nécessité d'établir des normes relatives à l'encodage des variables quantitatives : (référentiel public, heures..)
- la difficulté de délimiter la cohésion sociale de l'éducation permanente est laissée à la subjectivité de l'acteur associatif. Quels sont les critères formels d'une action de cohésion sociale ?
- la nécessité de limiter le rapport annuel, trop fastidieux par l'emploi de questions fermées
- le ciblage excessif des questions. L'expression ouverte et libre donneraient une plus value qualitative à la rédaction de ces rapports
- la rédaction du rapport annuel est une besogne répétitive mais intéressante pour une mise au point des activités de l'association
- la séparation des publics (variables) n'est pas toujours concomitante des réalités de terrain

b- au fonctionnement du décret :

- décret essentiel dans l'ouverture qu'il offre (place pour des activités diversifiées)
- regret que le public au sens large ne fasse plus partie du décret
- en terme fonctionnel : volonté que la formations (*Lire et Ecrire*) à l'adresse des volontaires soient prises en charge par le *non marchand*, plutôt que rembourser ces moyens
- les nouvelles priorités en cohésion sociale sont trop orientées dans le champ de la préformation. Or, la cohésion sociale est plus large.
- **La méthode quinquennale** du décret (projet subsidié pendant 5 ans) est un bienfait impactant sur la stabilité de l'équipe et sur la professionnalisation du secteur.
- demande de prise en charge de la petite enfance par des moyens financés par la cohésion sociale.
- reconnaissance de la concertation locale comme organe institutionnel de la mise en discussion du décret
- cohérence du dispositif
- prendre garde à la l'éparpillement du subside et à octroyer des budgets suffisants aux associations.

3-6-5 Partenariat

3-6-5-1 Valeurs quantitatives



- D'après les rapports associatifs, le contrat communal est formé d'une toile de **265 partenariats locaux** (quartier et territoire communal), **30 partenariats extralocaux** (en dehors de la commune du siège d'activités) et **42 articulations avec d'autres dispositifs publics** (*Contrat de Sécurité et de Prévention, Politique des Grandes Villes, Contrat de Quartier...*)

- A l'échelle des quartiers, on constate que les associations actives dans **les Marolles ont tissé des partenariats riches et nombreux**, tributaires de l'historicité du tissu associatif et du climat solidaire du quartier. **Le quartier Nord est également riche de partenariats associatifs sous l'impulsion d'une minorité d'associations** fortes d'un réseau de partenariats extralocaux orienté « *droits humains* ». Le quartier **Laeken, développe plus spécifiquement un partenariat local autour d'une constellation d'associations apparentées**. Enfin, **le quartier Senne est moins riche de réseaux de partenariats** en conséquence du climat d'insécurité du quartier et parfois du climat délétère entre associations.

- **La plupart des articulations avec les autres dispositifs publics** converge vers une bonne exploitation des **coordinations sociales de quartier**, des réunions de *Lire et Ecrire*, des initiatives de *Bravvo* (Contrat de Prévention...), *des services de l'instruction publique de la Ville de Bruxelles et des contrats de Quartier*. De manière plus ciblée, certaines associations articulent leurs actions avec *l'ONE, le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère, la Coordination des Ecoles de Devoirs, le Conseil consultatif de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, Coordination des Maisons de Jeunes bruxelloises, Urbact II (programme européen), le Foyer Bruxellois, Buurtwerk...*

- La plupart des associations de la Ville de Bruxelles, ont établi des partenariats locaux durables en vue de l'efficacité de leurs activités dont **les finalités sont** :

- 1- Des partenariats à la recherche d'infrastructures (locaux, terrains, salles).
- 2- Des partenariats à la recherche d'un soutien en ressources humaines (mise à disposition de professionnels dans les activités, les animations).
- 3- Des partenariats à la recherche d'un soutien pédagogique, méthodologique en vue d'une efficience d'action. Il s'agit en grande partie des associations desservant de l'alpha.

- certaines associations ont établi des partenariats para-communaux. Il s'agit essentiellement des associations desservant des actions de type travail social communautaire. En vue des objectifs de dynamique globale de citoyenneté que vise ce type de travail social, les pratiques professionnelles diverses du tissu associatif apportent une plus-value considérable à la réalisation des objectifs opérationnels de ce type d'activité. Citons à cet égard l'asbl *Entraide Marolles*.

- une association, *Setis*, estime que l'objet de ses activités n'entre pas dans une logique de partenariat mais plutôt dans une logique d'offre de services (interprétariat social).

- En terme de réseau associatif, on constate que la plupart des associations profitent des coordinations sociales de quartier pour renforcer leur collaboration, se tenir informer de la conjoncture du quartier, approfondir des pratiques sociales en investissant des groupes thématiques de travail, organiser des événements... Certaines associations soulignent les partenariats émergeant de leur activité quotidienne ou de la sphère d'appartenance au système de valeurs qu'elles défendent. D'autres mettent à l'avant l'espace web de leur association, les besoins locaux comme acteurs primordiaux des logiques partenariales. Enfin, soulignons, la particularité du quartier **Senne, desservant des volumes publics et heures d'activités importants tandis que le partenariat semble déficient**. Ce particularisme s'explique par l'insécurité permanente traversant le quartier - de loin le plus laborieux du contrat communal - ainsi que le frilosité du tissu associatif local plus au moins enfermé dans des postures défensives.

3-6-6 Réflexions

Réflexions	LAEKEN	MAROLLES	NORD/NOH	SENNE	TOTAL
1- Place du culturel dans l'intégration des primo-arrivants	1				1
2- Projet orienté sur la difficulté de la langue chez les primo-arrivants	1				1
3- Violence et insécurité	1				1
4- Evaluation d'un projet associatif	1				1
5- Echange d'expériences et des savoirs locaux	1	1			2
6- perspectives, emploi et devenir de l'associatif	1			1	2
7- Analyse et évolutions des besoins du public cible/des quartiers	1	1			2
8- enseignement, aide scolaire, remédiations et cohésion sociale	1			2	3
9- Thématiques développées par le Cracs		1			1
10- Echanges d'expériences et partenariats extralocaux, jumelage des projets entre quartiers aisés et précaires		1		1	2
11- réflexion conjointe à la cohésion sociale et l'éducation permanente		1			1
12- Déclin de la démocratie			1		1
13- Exclusion, pauvreté, précarité et solutions concrètes			1		1
14- approche globale de la cohésion sociale versus territorialisation					1
15- partenariat entre associations francophones et néerlandophones				1	1
16- Ethique professionnelle entre collaboration des travailleurs sociaux et communaux				1	1
totaux	8	5	2	6	22

4- Budget

4-1 Budget régional alloué: 6.950.000 euros / an

80% pour les contrats communaux → 13 communes éligibles : 317 projets actifs dans la Région de Bruxelles Capitale - 20% de l'enveloppe est à l'actif des projets régionaux.

4-2 Budget communal

Projets coordonnés par la Ville de Bruxelles :

37 projets → subsidiés à raison de :

- **914.620 euros : année 2006:** Cocof
- **986.562,30 euros : index 2010**
- la totalité du budget est ventilé sur l'ensemble du contrat communal
- Gel du cofinancement de la Ville de Bruxelles depuis 2008.

4-3 Liste des associations du contrat communal et subside 2010 indexé.

ASSOCIATIONS	SUBSIDE 2010
1- LES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES ASBL	17.741,07
2- ARTHIS- MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE ASBL	22.027,87
3- ASE ANNEESSENS ASBL	26.994,94
4- L'ATELIER DU SOLEIL, centre ouvert d'art thérapie ASBL	25.180,88
5- LES ATELIERS POPULAIRES ASBL	40.168,47
6- CARIA ASBL	6.478,79
7- CENTRE CULTUREL BRUEGEL	37.506,29
8- CENTRE CULTUREL BRUXELLES NORD-MAISON DE LA CREATION ASBL	16.196,96
9- CENTRE LORCA	53.989,88
10- CHOM'HIER AID	8.854,34
11- CLUB DE JEUNESSE, ACTION EDUCATIVE	16.196,96
12- CENTRE DE REFLEXION FRANSISCO FERRER	43.191,90
13- LE COLOMBIER CENTRE DE MEDIATION ET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	25.699,18
14- DON BOSCO TELESERVICE	5.398,99
15- EMECOJ ASBL	10.797,98
16- ENTRAIDE	8.638,38
17- ENTRAIDE BRUXELLES	25.915,14
18- ENTRAIDE DES MAROLLES	20.516,15
19- FORMOSA	8.638,38
20- GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	45.205,73
21- HALTE-GARDERIE DE LA SENNE	35.525,34
22- INTERPOLE	17.276,76
23- JEUNESSE A BRUXELLES COORDINATION	81.165
23- JEUNESSE A BRUXELLES	54.787
24- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	45.351,5
25- MJ L'AVENIR	26.671

26- LE 88	36.389,18
27- MAISON DES JEUNES DE NEDER-OVER-HEEMBEEK	38.872,71
28- MAISON DES ASSOCIATIONS	21.595,95
29- MEMOSOURCE	16.196,96
30- MINI ANNEESSENS	5.291,01
31- PROGRES	6.478,79
32- JOSEPH SWINNEN	34.013,62
33- CENTRE TEFO ASBL	57.769,17
34- LE TOUCAN	15.765,04
35- SETIS	4.319,19
36- VIE FEMININE	23.755,55
TOTAL	986.562,30

5- Conclusions générales

1- De l'état des lieux de l'action associative globale de cohésion sociale:

- **82 actions** sont desservies par 36 associations dans le cadre du contrat communal de cohésion sociale. Les catégories d'actions relatives au *soutien scolaire* (22 actions), *les animations plurielles* (12 actions) et *l'alphabétisation* (12 actions) sont les plus représentées dans les périmètres d'intervention communaux. A l'opposé, les catégories *service aux associations* (1) et *accueil socio-juridique* (1) sont les moins représentées dans la commune. Les catégories médianes telles les *activités socioculturelles*, *les animations citoyennes*, *lutte fracture numérique* et *les animations plurielles « Eté jeunes »* sont bien présentes dans la commune avec une valeur supérieure à 5 actions pour chacune des catégories. Le contrat communal converge vers deux pôles d'activités. D'une part un pôle orientant les activités associatives vers **un travail social transversal, pluridisciplinaire et moins spécifique autour des actions socioculturelles, animations plurielles et été jeunes** regroupant **un tiers des actions de la commune**. D'autre part, un pôle orientant les activités associatives **vers un travail pédagogique autour des actions de soutien scolaire, l'alphabétisation, la médiation scolaire ou la lutte contre la fracture numérique**, regroupant **plus de la moitié des actions communales** (43 actions).

- Du point de vue de la temporalité des actions:

La distribution des actions par périodicité **est relativement équilibrée sur la commune**. La plupart des activités associatives ont lieu en périodicité hebdomadaire, ponctuelle. Les activités saisonnières quant à elles, sont moins représentées compte tenu de leur couverture annuelle plus restreinte (périodes de vacances).

- Du point de vue de la distribution globale du volume des heures d'activités associatives :

- **56.682** heures d'activités associatives (50.876 heures en 2009, 51.756 heures en 2008) ont bénéficié au public du contrat communal, **toutes périodicités confondues. 45.087 heures** (42.337 heures en 2009, 44.277 heures en 2008) ont été desservies **en activités hebdomadaires. 6.247 heures** (3.115 heures en 2009, 3.139 heures en 2008) **en activités ponctuelles** soit un doublement de cet effectif en 2010 et **5.348 heures** (5.424 heures en 2009, 4.338 heures en 2008) **en activités saisonnières** soit, une répartition des heures approximative de **79,54%, 11,02% et 9,44%**. Les volumes d'heures régulières sont relativement stables ces trois dernières années. *Le soutien scolaire, l'alphabétisation, les animations plurielles et l'accueil de l'enfance* regroupent à elles seules plus de **75% du volume global** des heures hebdomadaires **Plus de la moitié de la productivité associative de cohésion sociale se rapporte au soutien scolaire et à l'alphabétisation**. En terme de pôle d'activités, **les actions pédagogiques représentent plus de 31.275 heures (29.019 heures en 2008) soit, plus de 69% des activités associatives hebdomadaires**

- Du point de vue de la distribution globale du public sur les activités associatives:

- **50.025 usagers** ont profité ponctuellement ou régulièrement des activités associatives.
- **Le volume du public régulier** du contrat communal est de **16.819 usagers** (12.445 en 2009, 12.247 en 2008 et 9.352 en 2007). Ce chiffre est en progression depuis 2007 et marque une rupture avec le volume des fréquentations régulières associatives situé autour de **12.000 usagers**.
- **Le volume du public ponctuel s'élève** quant à lui, à **31.100 usagers** (32.528 en 2009, 26.688 en 2008 et 32.444 en 2007). Ce chiffre est très proche de celui des années précédentes et confirme une valeur approximative de **30.000 usagers ponctuels** dans les activités associatives.

- **Le volume du public primo-arrivant** de la commune s'élève à **2.106** usagers (1.534 en 2009, 1.223 en 2008). Ce chiffre est en nette progression depuis 2008, lié aux effets de la récente campagne de régularisation.

- En ce qui concerne **la distribution du genre**, on peut constater que les femmes exploitent davantage les activités de cohésion sociale **à l'échelle globale** des fréquentations associatives avec respectivement **29.873 femmes contre 20.152 hommes**, soit une répartition de **59,72% de femmes contre 40,38% des hommes. 53,67% du public régulier sont des femmes contre 46,33% des hommes. 63,88% du public ponctuel sont des femmes contre 36,12% des hommes. Enfin, 42,24% des primo-arrivants sont des femmes contre 57,76% des hommes.**

- Du point de vue de la distribution du public global par catégorie d'action:

- La distribution des publics varie ostensiblement selon les catégories d'action. **5 catégories ont une prédominance des publics réguliers** (*alphabétisation, lutte contre la fracture numérique, médiation scolaire, soutien scolaire, service aux associations*).

- **6 catégories sont fréquentées en majorité par des publics ponctuels** (*accueil de l'enfance, activités socioculturelles, animations citoyennes, animations plurielles, animations plurielles/Eté jeunes et accueil socio-juridique*).

- En ce qui concerne les **primo-arrivants réguliers**, cet effectif fréquente majoritairement l'action *Fle/Alphabétisation* soit, 52,5% de l'effectif global des primo-arrivants. 100% de l'action *service aux associations* est destinée à des primo-arrivants.

- la distribution du public régulier par genre d'appartenance est relativement mixte sur l'ensemble des catégories. **7 catégories sont portées majoritairement par les femmes** (*accueil de l'enfance, activités socioculturelles, alphabétisation, animations citoyennes, animations plurielles, soutien scolaire et accueil socio-juridique*). **4 catégories sont portées par les hommes** (*médiation scolaire, lutte fracture numérique, animations plurielles/Eté jeunes et service aux associations*). **Une catégorie est relativement équilibrée** dans la mixité du genre (*médiation scolaire*). *L'accueil socio-juridique* est fréquenté presque exclusivement par un public de femmes (90,9%). **Les catégories pédagogiques sont portées davantage par les femmes tandis que les actions socioculturelles sont portées de manière relativement équilibrée par les deux publics.** Sachant que les catégories pédagogiques au nombre de quatre, occupent approximativement **35.000 heures d'activités** soit approximativement **61% du volume d'heures d'activités global du contrat communal**, les activités associatives de cohésion sociale sont bénéfiques à l'épanouissement des femmes.

- Du point de vue de la distribution des publics régulier par classe d'âge.

-16.819 usagers réguliers (12.445 en 2009) ont bénéficié des activités associatives de cohésion sociale. **La classe d'âge la plus représentée** dans les activités hebdomadaires, est celle des **6-12 ans** soit, **35,55% de l'effectif global**. A l'opposé, la classe d'âge **la moins représentée** dans les activités associatives est celle des **0-3 ans avec 0,98%** de l'effectif global.

- Juste derrière, suit la classe des **6-12 ans (18,25%)**. La **classe des 25-40 ans**, somme **13,92%** de l'effectif global. Si l'on cumule ce pourcentage à celui des **18-25 ans (6,2%)** et des **40-60 ans (9,12%)**, on peut conclure que **30% des activités du contrat communal bénéficient à un public d'adultes**. A l'inverse **les 6-18 ans** représente plus de **48,93%** des effectifs réguliers globaux du public associatif. **Enfin la petite enfance (0-3) représente moins de 1%** de l'effectif global et reste le parent pauvre du contrat communal tandis que l'indice de rajeunissement de certains quartiers (*secteurs statistiques Anneessens, Nord, Saint-Thomas*) va en s'accroissant. **Le contrat communal est orienté jeunesse et pédagogique.**

- Du point de vue de la distribution des statuts professionnels sur le contrat communal

- Le spectre des statuts professionnels affectés au projet de cohésion sociale (non financé exclusivement par la cohésion sociale) est relativement large et représentatif du phénomène de *balkanisation* du secteur associatif. En ce qui concerne le contrat communal, la cohésion sociale affecte 78 postes permanents (139 en 2009, 64 en 2008), 13 postes à durée déterminée (15 en 2009, 27 en 2008), 149 agents contractuels subventionnés (55 en 2009, 37 en 2008), 152 vacataires (162 en 2009, 100 en 2008), 159 volontaires (160 en 2009, 87 en 2008), 35 postes entrant dans une autre catégorie de statut professionnel (25 en 2009, 56 en 2008) et 3 plan activa (14 en 2009, 1 en 2008). Soit 589 travailleurs (570 en 2009, 372 en 2008) si l'on incorpore les travailleurs bénévoles. Les écarts entre les chiffres de 2010, 2009 et 2008 sont trop importants pour signifier une logique rationnelle à cette progression.

2- De l'état des lieux de l'action associative globale de cohésion sociale par quartier

En terme quantitatif, à l'exception des quartiers *Nord/Noh*, la distribution des actions par quartier est relativement équilibrée. 25 actions dans le quartier *Senne*, 20 actions à *Laeken*, 16 actions dans les quartiers *Nord/Noh* et 21 actions dans les *Marolles*.

A l'échelle du contrat communal, **trois quartiers sont fortement marqués par les catégories pédagogiques**, dans l'ordre d'importance et au prorata des actions desservies : les quartiers ***Senne, Laeken, Nord/Noh***. **Un quartier se détache par les catégories socioculturelles : les Marolles**. Les actions *d'accueil socio-juridique et accueil de la petite enfance* sont absentes des quartiers ***Laeken et Nord/Noh***, soit **la zone Nord du contrat communal**. *L'alphabétisation* doit être renforcée dans le quartier des Marolles (objectif du prochain quinquennat). Les actions de *service aux associations* devraient être renforcées dans le contrat communal. L'offre globale des catégories d'actions reste néanmoins équilibrée dans l'ensemble des quartiers d'intervention.

- Du point de vue de la distribution globale du volume des heures d'activités associatives par quartier

- L'analyse du contrat communal en terme de productivité associative régulière détache le quartier **Senne** des autres périmètres d'intervention de la commune. Avec **23.034** heures d'activités régulières, **ce quartier présente le rendement le plus élevé d'heures d'activités associatives**. Soit une productivité largement supérieure aux autres périmètres d'intervention de la commune situés à moins de **10.000 heures** d'activités hebdomadaires.

- En terme de **productivité associative ponctuelle**, on peut constater que les quartiers ***Senne et Marolles*** présentent des volumes importants d'activités ponctuelles avec **2.035** heures d'activités dans le quartier *Senne* et **1926** heures d'activités dans les *Marolles* contre 845 heures d'activités dans les quartiers *Nord/Noh* et 446 heures à *Laeken*. Indéfectiblement, dans l'ensemble des quartiers, **le ratio des heures d'activités régulières se détache largement des heures d'activités ponctuelles** (5 à 10 fois supérieurs au ratio des heures d'activités ponctuelles).

- En terme de **productivité associative saisonnière**, le quartier *Nord/Noh* se détache nettement des autres quartiers avec **2.424 heures d'activités saisonnières** contre 954 heures dans le quartier *Senne*, 1.243 heures dans les *Marolles* et 728 heures à *Laeken*.

- Du point de vue de la distribution comparée des types de publics par quartier

L'analyse comparée des types de publics par quartier, détache également le quartier **Senne** des autres périmètres d'intervention communaux. Avec un volume global (tous publics confondus) de **26.805** usagers contre **7.660** usagers à *Laeken*, **6.208** dans les *Marolles* et **7.243** usagers dans les quartiers *Nord/Noh*, **le quartier Senne attire plus de la moitié du volume global d'usagers du contrat communal (50.025 usagers)**. Ces données doivent être nuancées en fonction de la productivité des heures d'activités. Sachant que les volumes des heures d'activités régulières sont **5 à 10 fois supérieurs dans l'ensemble des quartiers, aux volumes des heures d'activités ponctuels, ce sont bien les volumes des publics réguliers qui reflètent au plus près, le rendement réel du contrat communal**. L'analyse comparée des publics

spécifiques par quartier est dès lors, plus nuancée. Avec **6.986** usagers, ce sont les quartiers **Nord/Noh** qui desservent le plus gros volume du public régulier de la commune contre 3.821 usagers pour le quartier *Senne*, 3.177 usagers dans les *Marolles* et 2.832 usagers à *Laeken*.

- Le quartier **Senne dessert plus de 50% des primo-arrivants réguliers** de la commune et **75% des primo-arrivants ponctuels** de la commune. En terme d'analyse comparée des publics exprimée en pourcentage et proportionnellement au rendement du quartier, les données détachent les quartiers *Nord/Noh* avec **41,54% de l'effectif régulier global et une excroissance du public régulier hommes** (43,93% contre 39,48%); le quartier *Senne* avec **73,4% de l'effectif ponctuel global** et une majorité de primo-arrivants réguliers (52,8%); *Laeken* est caractérisé par **une excroissance du public régulier femmes** (18,92% contre 14,45% des hommes).

- Du point de vue de la distribution comparée des publics réguliers par quartier et par classes d'âges, exprimés en pourcentage %.

Les quartiers *Nord/Noh* desservent plus spécifiquement **la jeunesse (3-12 ans)**, *Laeken*, la **jeunesse et les adultes (25-60 ans)**, les *Marolles*, **la jeunesse et l'adolescence (6-18 ans)** et *Senne* s'oriente **autant sur la jeunesse, l'adolescence que les jeunes adultes (25-40 ans)**.

- Du point de vue de la distribution comparée des publics réguliers par quartier (2008-2009-2010).

- **Public régulier femmes** : entre 2008 et 2010, **le volume de ce public cible n'a cessé de croître** avec une légère décline en 2008. Respectivement, 6.649 femmes en 2008, 5.759 en 2009 et 9.005 en 2010.

- **Public régulier hommes** : entre 2008 et 2010, **le volume de ce public n'a cessé de croître**. 5.598 hommes réguliers en 2008, 6.686 en 2009 et 7.811 en 2010. Soit, une **augmentation proche des 30% en 3 ans**.

- **Public primo-arrivants** : entre 2008 et 2010, **cet effectif n'a cessé de croître** (1.500 unités en 2008 et 2009 à 2.106 unités en 2010). Soit, **une augmentation de plus 25%** entre 2009 et 2010, liée à la campagne de régularisation récente.

Une double dialectique émerge des données. D'une part, une forte augmentation des primo-arrivants dans les quartiers *Senne*, *Laeken*, *Nord/Noh*. D'autre part, une diminution des primo-arrivants réguliers dans les *Marolles* **avec une tendance générale de l'augmentation de cet effectif à l'échelle communale.**

Public régulier global : entre 2008 et 2010, le public régulier n'a cessé de croître. 12.247 unités en 2008, 12.445 en 2009 et 16.816 unités en 2010. C'est le quartier *Nord/Noh* qui voit la plus nette augmentation de son effectif global (5.190 unités en 2008 à 6.986 unités en 2010). Soit, un accroissement **de 20% de son effectif en 3 ans**. Néanmoins, quand on analyse ces chiffres à l'éclairage des pourcentages, on constate que les quartiers *Nord/Noh*, desservent un public régulier proche des 40% de l'effectif global communal ces trois dernières années. **Dès lors, les pourcentages stables démontrent que l'ensemble des quartiers a vu son effectif régulier augmenté entre 2008 et 2010.** *Laeken* est le seul quartier qui voit son effectif régulier marquer un net accroissement entre 2008 et 2010 exprimé en pourcentage (10,93 à 16,84%).

- Du point de vue de la distribution comparée des publics ponctuels par quartier, exprimée en % (2008-2009-2010).

Senne: ce quartier est marqué par **une forte stabilité des données** ces trois dernières années : publics ponctuels femmes et hommes situés entre 70 et 75% de l'effectif global (20 à 22.000 unités). Ce quartier attire le volume le plus important du public ponctuel de la commune dont une majorité de primo-arrivants ponctuels (autour de 14.000 unités).

Laeken : ce quartier est marqué également par **une stabilité des données**: publics ponctuels hommes et femmes constituant 15 à 20% de l'effectif global avec une prédominance des femmes

en nombre absolu (plus de 3.000 femmes pour moins de 2.000 hommes) et moins de 2% des primo-arrivants ponctuels de l'effectif global.

Marolles : ce quartier est marqué par **la stabilité des données** : 6 à 8% du public ponctuel de l'effectif global avec une prédominance des femmes ponctuelles en nombre absolu (1.700 femmes pour moins de 1.200 hommes) et 0,25 à 1,5% des primo-arrivants de l'effectif global.

Nord : ce quartier attire **moins le public ponctuel** à l'échelle communale (moins de 1% des publics ponctuels des effectifs globaux (tous publics confondus)

3- Des variables qualitatives

- **Les points forts des associations** : 5 catégories de points forts ont été soulignées à plus de 76 reprises par les acteurs associatifs.

- l'expertise et le travail social bénéficiant à un public spécifique.
- la participation des parents dans les projets et les qualités du travail social communautaire
- la responsabilisation des usagers et la complémentarité des actions
- **les qualités pédagogiques, d'adaptabilité, de soutien, de pluridisciplinarité des actions**
- les qualités contribuant à l'épanouissement, l'autonomie et la valorisation des usagers

- **Les difficultés des associations** : 5 catégories de difficultés ont été soulignées à plus de 67 reprises par les acteurs associatifs.

- **le manque de personnel et de moyens financiers (récurrent)**

- les compétences et qualifications du personnel

- **l'apathie et résistance au changement, précarité du public**

- le climat du quartier et l'insécurité des lieux
- le partenariat déficient, le repli du partenariat associatif ou des professionnels face aux difficultés des usagers

- **Partenariat**

- D'après les rapports associatifs, le contrat communal est formé d'une toile de **265 partenariats locaux** (quartier et territoire communal), **30 partenariats extralocaux** (en dehors de la commune du siège d'activités) et **42 articulations avec d'autres dispositifs publics** (*Contrat de Sécurité et de Prévention, Politique des Grandes Villes, Contrat de Quartier...*)

- A l'échelle des quartiers, on constate que les associations actives dans **les Marolles ont tissé des partenariats riches et nombreux**, tributaires de l'historicité du tissu associatif et du climat solidaire du quartier. **Le quartier Nord est également riche de partenariats associatifs sous l'impulsion d'une minorité d'associations** fortes d'un réseau de partenariats extralocaux orienté « *droits humains* ». Le quartier **Laeken, développe plus spécifiquement un partenariat local autour d'une constellation d'associations apparentées**. Enfin, **le quartier Senne est moins riche de réseaux de partenariats** en conséquence du climat d'insécurité du quartier et parfois du climat délétère entre associations.

- En terme de réseau associatif, on constate que la plupart des associations profitent des **coordinations sociales de quartier pour renforcer leur collaboration**, se tenir informées de la conjoncture du quartier, approfondir des pratiques sociales en investissant des groupes thématiques de travail, organiser des événements... Certaines associations soulignent les partenariats émergeant de leur activité quotidienne ou de la sphère d'appartenance au système de valeurs qu'elles défendent. D'autres mettent à l'avant *l'espace web* de leur association, les besoins locaux comme facteurs primordiaux des logiques partenariales.

- Remarques relatives au fonctionnement général du décret et au rapport annuel

a- les remarques se rapportant au rapport annuel :

- l'utilité de transmettre un feed-back des visites organisées par les autorités compétentes
- la nécessité d'établir des normes relatives à l'encodage des variables quantitatives : (référentiel public, heures..)
- la difficulté de délimiter la cohésion sociale de l'éducation permanente est laissée à la subjectivité de l'acteur associatif. Quels sont les critères formels d'une action de cohésion sociale ?
- la nécessité de limiter le rapport annuel, trop fastidieux par l'emploi de questions fermées
- le ciblage excessif des questions. L'expression ouverte et libre donneraient une plus value qualitative à la rédaction de ces rapports
- la rédaction du rapport annuel est une besogne répétitive mais intéressante pour une mise au point des activités de l'association
- la séparation des publics (variables) n'est pas toujours concomitante des réalités de terrain

b- les remarques se rapportant au fonctionnement du décret :

- décret essentiel dans l'ouverture qu'il offre (place pour des activités diversifiées)
- regret que le public au sens large ne fasse plus partie du décret
- en terme fonctionnel : volonté que la formations (*Lire et Ecrire*) à l'adresse des volontaires soient prises en charge par le *non marchand*, plutôt que rembourser ces moyens
- les nouvelles priorités en cohésion sociale sont trop orientées dans le champ de la préformation. Or, la cohésion sociale est plus large.
- **La méthode quinquennale** du décret (projet subsidié pendant 5 ans) est un bienfait impactant sur la stabilité de l'équipe et sur la professionnalisation du secteur.
- demande de prise en charge de la petite enfance par des moyens financés par la cohésion sociale.
- reconnaissance de la concertation locale comme organe institutionnel de la mise en discussion du décret
- cohérence du dispositif
- prendre garde à la l'éparpillement du subside et à octroyer des budgets suffisants aux associations.